



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 04 octobre 2019

006-210600888-20190927-23213_1-DE

Rapport sur les orientations budgétaires 2020



VILLE DE NICE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET POUR 2020



Sommaire

INTRODUCTION	3
I. L'environnement macro-économique et institutionnel.....	5
1.1. Le contexte économique international	5
1.2. L'économie française	6
1.3. Les premières orientations du projet de loi de finances pour 2020	9
1.4. Le dispositif de contractualisation financière avec l'Etat	10
II. Les orientations budgétaires 2020 de la Ville de Nice	12
2.1. Proximité, sécurité, commerce (101 millions d'euros).....	12
2.2. Verdissement de la ville (23 millions d'euros).....	16
2.3. Culture (75 millions d'euros).....	17
2.4. Accompagnement des personnes les plus fragiles et renforcement des liens intergénérationnels (255 millions d'euros)	18
2.5. La politique en matière de ressources humaines.....	22
III. Le financement de la prospective 2019-2022.....	32
3.1. Une gestion efficiente du fonctionnement des services municipaux qui permet une baisse importante de la pression fiscale.....	32
3.2. Les partenariats financiers.....	35
3.3. La politique tarifaire.....	38
3.4. La gestion active des emprunts	40
IV. Les grands équilibres financiers par budget.....	47



INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la ville de Nice s'est transformée grâce aux nombreuses actions entreprises en matière de développement durable et solidaire, de sécurité ou encore de soutien aux actions de proximité :

- Après la création de la coulée verte, plusieurs espaces verts majeurs ont ainsi été créés à l'image de la livraison prochaine de l'éco-parc paysager Ray-Gorbella mais également du parc urbain de Carras, de l'espace Saint-Isidore, de l'esplanade Giordan ou encore du Jardin de Saint Romain de Bellet.
- L'engagement de la municipalité en matière de développement durable s'est également concrétisé par la livraison, en août 2019, de la première cuisine centrale sans plastique de France. Ce nouvel équipement d'un coût de 32 millions d'euros permet, outre sa dimension écologique, de développer le « fait-maison » grâce à sa zone de pâtisserie et de renforcer la sécurité sanitaire par la création d'un espace dédié à la préparation des repas des enfants allergiques.
- Désireuse de développer les transports doux et décarbonés, la ville de Nice participe enfin à hauteur de 50 millions d'euros au développement des lignes de tramway de la Métropole avec notamment la mise en service progressive de la ligne 2 et de la ligne 3. Livrée en juin 2019, celle-ci a déjà été empruntée par plus de 4 millions de passagers. Le nouveau réseau de transports en commun a permis de mettre en œuvre l'entrée en service progressive des lignes 2 et 3 du tramway et offre à ses usagers plus de 1,3 million de kilomètres supplémentaires avec 70 % des voyages réalisés en mode électrique.
- En matière de sécurité, de nombreuses actions ont été réalisées depuis 2014 avec notamment le déploiement de plus de 100 nouvelles caméras de vidéosurveillance par an ou encore la présence d'un agent de la Direction de la Police Municipale par école volontaire.
- En matière de proximité, un budget de 900 000 euros dédié aux actions des conseils de territoire a permis de très nombreuses réalisations facilitant le quotidien des Niçois. Le soutien actif en faveur du petit commerce a par ailleurs conduit à l'adoption d'un abattement de 5 % de la taxe foncière communale pour les locaux commerciaux de moins de 400 m² ou encore la remise en cause par la ville du « dispositif Pinel » qui a permis de réduire le montant des redevances d'occupation des terrasses d'environ 800 000 euros.



En 2020, les actions de la municipalité seront orientées autour de 4 objectifs :

- La proximité, la sécurité et le commerce avec la mise en place d'un abattement fiscal de 5 % sur la taxe foncière des propriétés bâties en faveur des commerces de moins de 400 m² mais également le renforcement du dispositif Allo-Mairie ou encore le lancement d'un projet unique en France de création d'un Hôtel des polices regroupant les services de la police nationale et de la police municipale.
- La culture avec un budget en augmentation de 300 000 euros par rapport à 2019 et de 1,3 million d'euros par rapport à 2018. Après une année « cinéma » riche en événements, les actions culturelles 2020 seront orientées autour du 160^{ème} anniversaire du rattachement de la ville de Nice à la France, des 30 ans du Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMAC) ou encore du développement d'actions de valorisation du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné par le ministère de la culture en juin 2019.
- La poursuite des travaux de verdissement du centre-ville avec une enveloppe de 3 millions d'euros supplémentaires destinée à la réalisation de 3 trames vertes sur lesquelles plus de 6 km de chaussées vont accueillir plus de 1 000 arbres. Ce nouveau poumon vert organisé comme un jardin linéaire favorisera les déplacements doux et décarbonés par la création de nouvelles pistes cyclables.
- L'accompagnement des personnes les plus fragiles et le renforcement des liens intergénérationnels. Après avoir inauguré en 2019, une maison des seniors et une maison des aidants, la ville poursuivra son action avec la mise en place d'un nouveau tarif de restauration scolaire (0,80 centimes pour les maternelles et 1 euro pour les élémentaires) et lancement des travaux de construction du pôle multi générationnel de Nice Méridia qui regroupera, à terme, une crèche de 40 places, un groupe scolaire de 10 classes (4 élémentaires et 6 maternelles) ainsi qu'un EHPAD de 125 lits.

L'ensemble de ces actions sera réalisé dans le respect des principes de gestion qui ont prévalu au cours des dernières années :

- Limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0,2 %,
- Stabilisation des effectifs à périmètre constant,
- La poursuite du désendettement avec une nouvelle baisse du besoin de financement de 13,3 millions d'euros soit une capacité de désendettement de 6,12 années.

Ces objectifs de gestion associés aux résultats déjà atteints en 2018 et 2019 permettront par ailleurs de poursuivre la baisse de la fiscalité engagée ces dernières années avec une nouvelle diminution de 9,5 % de la taxe foncière communale. Après une baisse de 9,2 % de cette même taxe en 2019 et trois réductions successives de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), un foyer niçois avec 2 enfants payera ainsi 60 euros d'impôts locaux en moins en 2019 par rapport à 2018 et de nouveau 57 euros d'impôts locaux en moins en 2020 par rapport à 2019.



I. L'environnement macro-économique et institutionnel

1.1. Le contexte économique international

Dans ses dernières projections, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit un taux de croissance mondial de 3,2 % en 2019 contre 3,6 % pour 2018. Pour la zone euro, la croissance devrait s'établir à 1,3 % en 2019 et à 1,6 % en 2020 avec des disparités entre Etats. L'accélération de la croissance en 2020 par rapport à 2019 s'expliquerait par la hausse attendue de la demande extérieure et de facteurs temporaires qui continuent de s'estomper : manifestations en France, baisse des immatriculations automobiles en Allemagne, etc.

Ces perspectives restent néanmoins fragilisées par de nombreux facteurs d'ordre politique et géopolitique et notamment :

- La tension commerciale initiée par les Etats-Unis d'Amérique à l'endroit de leurs grands partenaires commerciaux, Chine et Mexique en tête.
- Les difficultés économiques rencontrées par plusieurs pays, avec le ralentissement de la croissance chinoise, la crise en cours au Venezuela et la faiblesse des économies brésilienne, argentine, russe ou encore turque.
- Les tensions géopolitiques avec l'Iran qui ont des répercussions notamment sur les prix de l'énergie.
- Les incertitudes politiques et économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.
- Les perspectives budgétaires incertaines en Italie, qui pèsent sur la demande intérieure et l'investissement.



1.2. L'économie française

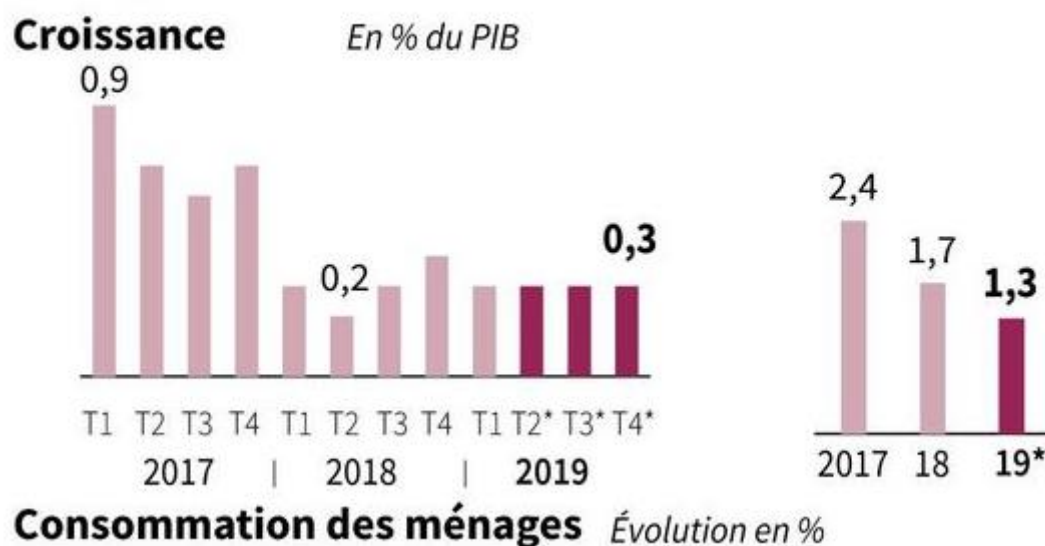
1.2.1. La croissance

Après une progression de 0,3 % du PIB au premier trimestre 2019, la croissance économique en France s'est établie à 0,2 % au deuxième trimestre, selon une première estimation publiée par l'INSEE¹.

La principale explication de cette croissance tient à la faible consommation des ménages qui n'a progressé que de 0,2 % sur le deuxième trimestre, contre une variation de 0,4 % sur le premier trimestre. A contrario, l'investissement des entreprises est resté à un niveau important accélérant à + 0,9 % contre + 0,5 % sur le premier trimestre 2019. Autre composante de la croissance économique, le commerce extérieur est quant à lui resté neutre sur la croissance du deuxième trimestre 2019 après une hausse de 0,3 % au premier trimestre.

Sur l'ensemble de l'année, les prévisions de croissance établies par le Fonds Monétaire International, la Commission européenne ou encore la Banque de France sont de l'ordre de 1,3 %.

Les prévisions de l'Insee



Source : L'Expansion.

¹ Estimation publiée en date du 30 juillet 2019

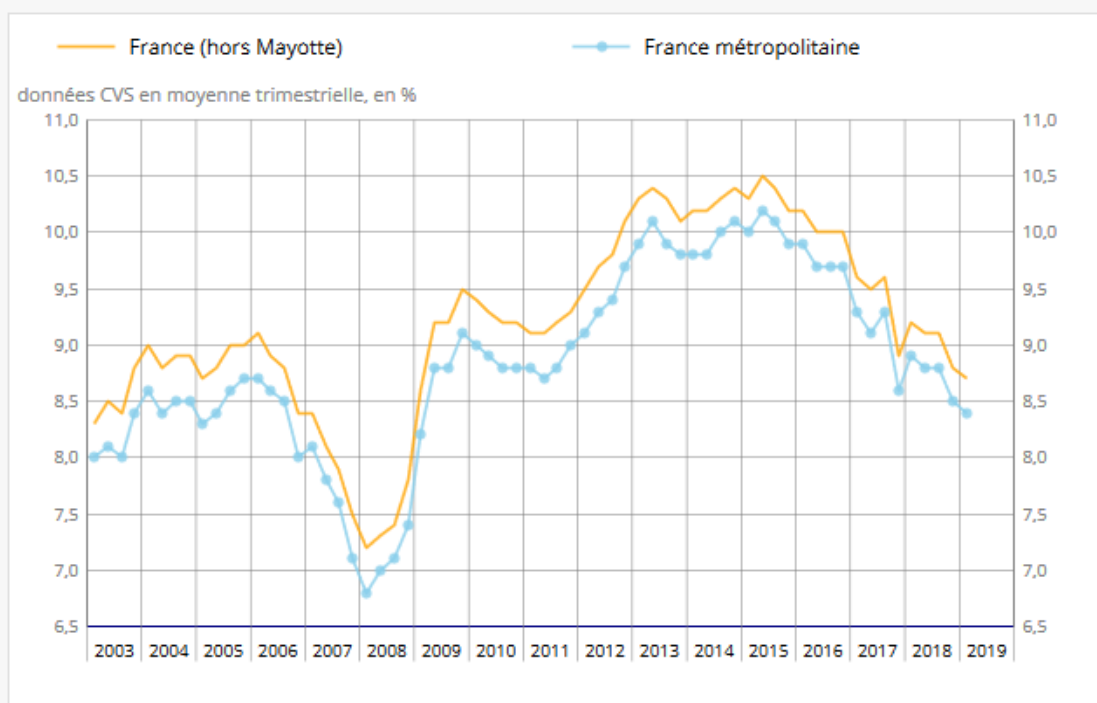


1.2.2. Le chômage

Au deuxième trimestre 2019, la tendance à la baisse du nombre de chômeurs se poursuit. Le chômage s'établit à environ 3,6 millions de demandeurs d'emplois (catégorie A), **soit un recul de 1,9 % sur un an.**

Sur l'ensemble de l'année 2019, l'INSEE² prévoit une hausse des créations nettes d'emplois (+ 254 000) et un objectif d'atterrissage à **8,3 % de chômeurs** soit quasiment un demi-point de moins qu'en 2018. Le chômage atteindrait alors son plus bas niveau depuis fin 2008.

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

² Note de conjoncture du 20 juin 2019.



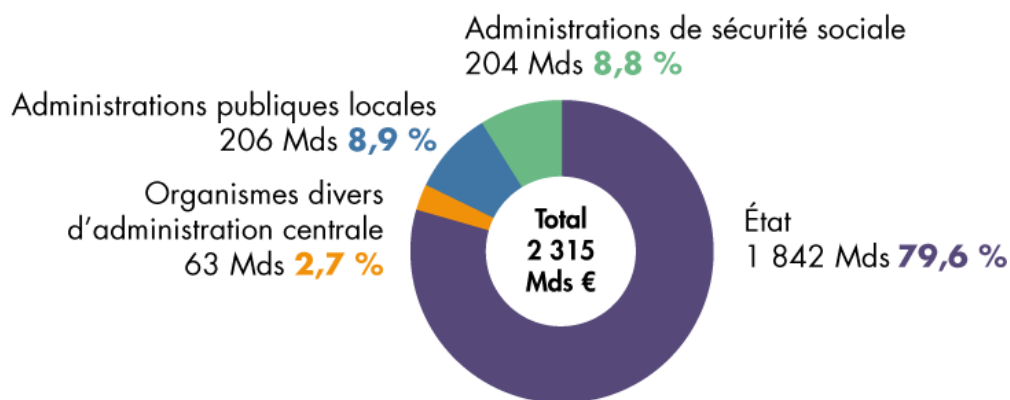
1.2.3. Les comptes publics

Selon l'INSEE, la dette publique française au sens des critères de Maastricht s'établit à 2 359 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2019, ce qui correspond à **99,6 % du PIB**, en hausse de 1,2 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2018.

La contribution de l'Etat à la dette augmente, tout comme la contribution des organismes divers d'administration centrale (ODAC). La contribution des administrations publiques locales (APUL) augmente, elle, de 1,2 milliard d'euros traduisant principalement l'endettement des régions (+ 0,5 milliard d'euros) et de la Société du Grand Paris (+ 2,2 milliards d'euros). A contrario, **les communes se désendettent à raison de 1 milliard d'euros et contribuent ainsi fortement à l'effort national de redressement des finances publiques.**

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2018



Source : lafinancepourtous.com d'après Insee



1.3. Les premières orientations du projet de loi de finances pour 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 sera présenté et examiné à l'automne 2019. Pour l'heure³, nous disposons seulement de premiers éléments chiffrés, ministère par ministère, mais les arbitrages définitifs n'ont pas encore été rendus.

Par ailleurs, ce projet de loi de finances s'accompagnera, d'ici à la fin de l'année 2019, d'une nouvelle loi de programmation pluriannuelle des finances publiques qui permettra d'actualiser la trajectoire budgétaire en fonction des nouvelles hypothèses macroéconomiques (notamment du niveau de croissance de l'économie et des taux d'intérêts).

Pour la deuxième partie du quinquennat, le gouvernement devrait y présenter les quatre grandes priorités suivantes :

- Apporter une réponse d'ampleur à l'urgence écologique.
- Poursuivre les investissements marqués dans les fonctions régaliennes de l'Etat (Défense, Justice, Intérieur).
- Accompagner les plus précaires et valoriser le travail.
- Et enfin favoriser le capital humain et la formation.

Le projet de loi finances pour 2020 devrait être construit sur les hypothèses suivantes :

- Une prévision de croissance du PIB de 1,4 %, correspondant peu ou prou au consensus des économistes et des différentes institutions (INSEE, Banque de France, FMI, etc.).
- Un déficit public à 2,1 %, soit le meilleur niveau de déficit observé en France depuis 2001. L'objectif de déficit public pour 2022 s'établirait toutefois désormais à 1,3 % au lieu des 0,3 % inscrits dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette dégradation s'expliquerait par les mesures de soutien au pouvoir d'achat prises à la suite de la crise dite des « gilets jaunes » et par le ralentissement de l'économie française.

Parmi les grandes orientations retenues en matière de fiscalité, devraient figurer :

- Une baisse de l'ordre de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu⁴. Le financement de cette baisse d'impôts n'est pour l'heure pas connu mais le gouvernement indique qu'il s'opérera via des économies supplémentaires et notamment la réduction de certaines niches fiscales et sociales touchant les entreprises.
- La confirmation de la suppression progressive de la taxe d'habitation dont le coût devrait intégralement être porté par l'Etat.
- Une réforme de la fiscalité locale avec l'affectation au bloc communal de la part de taxe foncière départementale. Cette mesure serait compensée financièrement par le versement aux départements d'une fraction de la TVA nationale.

³ En date du 31 juillet 2019.

⁴ Discours du Président de la République Emmanuel Macron lors de la conférence de presse de sortie du grand débat national (25 avril 2019).



La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation devrait, quant à elle, ne pas figurer dans le projet de loi de finances pour 2020 et être engagée seulement en 2021 selon la même méthodologie que pour les locaux professionnels.

1.4. Le dispositif de contractualisation financière avec l'Etat

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a instauré un changement de méthode en matière d'association des collectivités territoriales aux efforts de redressement des comptes publics. En lieu et place d'une baisse unilatérale des dotations, le gouvernement a mis en œuvre une démarche de contractualisation, qui repose sur trois objectifs :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Le besoin de financement,
- Et la capacité de désendettement.

La première vague de contrats financiers concerne 322 collectivités auxquelles le gouvernement a fixé les objectifs suivants :

- Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1,2 % par an, en valeur et à périmètre constant.
- Une évolution du besoin de financement fixée à – 2,6 milliards d'euros par an, soit un désendettement cumulé de 13 milliards d'euros sur la période 2018-2022.

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à maintenir les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à un niveau quasi constant.

1.4.1. Un premier bilan de la contractualisation positif au niveau national

Un an après la signature des premiers contrats financiers Etat-collectivités, l'analyse des comptes 2018 des collectivités concernées montre que le dispositif a rempli ses objectifs.

Les dépenses de fonctionnement ont ainsi augmenté de seulement 0,3 % en 2018 alors que l'épargne brute des collectivités concernées progressait de 4,4 %.

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales⁵, la Cour des comptes soulignait par ailleurs « *un effort tout à fait significatif de la part du bloc communal et des départements pour maîtriser leur masse salariale avec respectivement +0,8 % et -0,2 % de variation.* »

De son côté, la dette des communes a diminué de 1 milliard d'euros, et si l'agrégat des administrations publiques locales voit sa dette globale augmenter, c'est principalement du fait

⁵ Cour des comptes, 2019, *Rapport public annuel sur les finances publiques locales.*



de l'endettement plus important des régions (+ 0,5 milliard d'euros) et de la Société du Grand Paris (+ 2,2 milliards d'euros).

Les premières estimations du Ministère de l'Intérieur font enfin apparaître que seules quatorze collectivités au maximum n'auront pas pu limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement conformément au contrat qu'elles ont signé avec l'Etat. Les possibles reprises financières qui seront imposées devraient donc être limitées à une trentaine de millions d'euros.

1.4.2. Des objectifs largement dépassés par la Ville de Nice pour sa première année de contractualisation

En matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la Ville de Nice a démontré son volontarisme. Elle s'est fixé un objectif particulièrement ambitieux, à savoir un taux d'évolution annuel maximal de 0,75 %, alors même qu'en application de la loi, celui-ci pouvait être porté à + 1,05 %.

Après une première année de contractualisation, les engagements ont été tenus puisque les dépenses reculent de 1,45 %, et se situent donc à plus de 11 millions d'euros sous la cible. En 2019 et en 2020, la politique de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sera poursuivie et l'objectif 1 strictement respecté.

Dans le même temps, la Ville de Nice poursuit l'amélioration de son besoin de financement sur la période 2018 – 2020, conformément à l'objectif 2 du contrat :

	2019	2020
Besoin de financement contractualisé (€)	- 10 237 666	- 13 179 511
Besoin de financement prévisionnel (€)	- 10 275 000	- 13 299 000

NB : un besoin de financement négatif constitue une capacité de financement

En 2018, la Ville de Nice a constaté une amélioration de son besoin de financement à hauteur de 35,3 millions d'euros. Au regard du recours à l'emprunt prévu dans les budgets 2019 et 2020, l'amélioration sera portée à près de 59 millions d'euros à l'issue de la période triennale, tout en maintenant un niveau élevé de dépenses d'équipement.

Au titre de l'objectif 3, le contrat financier prévoit une capacité de désendettement à 10,46 années pour l'exercice 2020. En tenant compte de la politique d'optimisation des moyens patrimoniaux mise en œuvre par la Ville, celle-ci devrait s'établir à 6,12 années.



II. Les orientations budgétaires 2020 de la Ville de Nice

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues sur l'année 2020 concernent prioritairement les objectifs suivants :

- l'accompagnement d'une politique favorisant le petit commerce, les projets de proximité ainsi que le renforcement des mesures en faveur de la sécurité,
- la poursuite du verdissement de la ville,
- le renforcement de l'offre culturelle de la ville,
- l'accompagnement des personnes les plus fragiles et le renforcement des liens intergénérationnels.

2.1. Proximité, sécurité, commerce (101 millions d'euros)

Proximité (10 millions d'euros)

La ville de Nice est découpée en 9 territoires. De nombreuses mesures favorisent le lien direct que la municipalité souhaite entretenir avec chaque Niçois.

Les Conseils de territoire créés en 2018 seront poursuivis et l'enveloppe participative de 900 000 euros sera reconduite. En 2019, 60 projets ont été retenus et sont en cours de réalisation.

La lutte contre les incivilités demeure une priorité. Le service « allo Mairie 3906 », très apprécié des Niçois, se décline depuis cette année avec une application smartphone qui permet à chaque citoyen de pouvoir signaler un dysfonctionnement ou une incivilité et en même temps d'être informé en temps réel sur la vie de la cité ou sur les difficultés liées par exemple à la circulation automobile. Plus de 8 000 signalements ont déjà été traités par les services municipaux entre juin et septembre 2019. Des moyens sont par ailleurs mis en œuvre pour poursuivre le traitement réactif de ces signalements ainsi qu'une grande campagne de sensibilisation des commerçants, des syndicats et des habitants sur les incivilités les plus fréquentes subies dans toutes les grandes villes : déjections canines, dépôts sauvages, mégots de cigarette...

Les moyens en matière de propreté et de collecte seront renforcés en 2020. Ainsi, 7 recrutements ont été engagés au cours de l'année 2019 en lien avec le CCAS pour que des personnes sans domicile fixe puissent trouver un emploi et dans le même temps contribuer au service public.

Un plan de rénovation de voirie engagé par la Métropole sur le territoire de la ville est par ailleurs en cours de déploiement. Ainsi, la rue Dante, la rue Georges Clémenceau et la rue de la Tour de Bellet sont en cours de réfection. En 2020 seront engagées les requalifications de l'avenue Saint-Augustin, de la corniche des Oliviers, de l'avenue Georges Clémenceau, du



boulevard Gambetta, du boulevard Carabacel, de l'avenue de Flirey, de l'avenue reine Victoria, de la rue Colonna d'Istria ou encore du boulevard Général Louis Delfino.

Les fêtes de quartier seront poursuivies et un AnimaNice sera créé à Saint-Isidore.

Par ailleurs, la villa Paradiso sera totalement rénovée afin de pouvoir y accueillir des espaces dédiés aux associations.

Sur un autre plan, la ville souhaite faciliter la vie de ses administrés. Pour réduire le temps de traitement des démarches administratives et faciliter le quotidien de ses administrés, la Ville de Nice développe des outils numériques avec, dans les prochaines années, les actions suivantes :

- Le dépôt de justificatifs en ligne via le portail Petite Enfance qui permettra aux parents qui n'ont pas besoin de compléments d'informations de finaliser leur préinscription en crèche sans avoir à se déplacer,
- Des ateliers e-administration qui seront organisés par un animateur formé aux logiciels et démarches numériques,
- Le Chatbot du Guichet Nice Facile, assistant virtuel accessible 7j/7 et 24h/24, qui sera perfectionné selon deux axes principaux : l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les réponses aux questions complexes.

Enfin, en matière de transport, désireuse de développer les transports doux et décarbonés, la ville de Nice participe à hauteur de 50 millions d'euros au développement des lignes de tramway de la Métropole avec notamment l'extension de la ligne 2 jusqu'à la station Jean Médecin. Livrée en juin 2019, celle-ci a déjà été empruntée par plus de 4 millions de passagers. Le nouveau réseau de transports en commun a permis de mettre en œuvre l'entrée en service progressive des lignes 2 et 3 du tramway et offre à ses usagers plus de 1,3 million de kilomètres supplémentaires avec 70 % des voyages réalisés en mode électrique.

Au cours des prochaines années, elle continuera d'accompagner la Métropole dans le développement de son réseau et notamment dans le prolongement du réseau vers la Vallée du Paillon.

Sécurité (90 millions d'euros)

Les recrutements engagés depuis 2016 permettent à la police municipale de Nice de rester la première police municipale de France.

La sécurité restant un sujet de compétence régaliennne, la police municipale est désormais totalement mobilisée, dans le strict respect de ses compétences, sur des missions relevant de la proximité:

- multiplication des îlotages sur chaque territoire,



- présence devant les groupes scolaires et poursuite de la présence d'ASVP dans 18 écoles dont le conseil d'école a été unanime pour approuver leur présence. L'avis de tous les conseils d'école sera de nouveau sollicité pour étendre ce dispositif aux écoles volontaires pour coller à l'année scolaire,
- contact permanent avec les commerçants et les comités de quartier avec la mise en place de boutons d'alerte,
- l'amélioration de la circulation,
- la lutte contre le bruit avec l'acquisition en 2020 de radars anti-bruit.

En 2020, le développement de la vidéosurveillance se poursuivra (amélioration des équipements actuels et installation de nouvelles caméras).

Concernant les postes de police municipale, des efforts importants sont réalisés dans une logique de proximité. Après la réalisation ou la rénovation de postes périphériques tels que Trachel, Denis Semeria, le poste de Phoenix, Saëtone, Saint-Roch ou encore la Madeleine, les aménagements vont se poursuivre avec l'installation du poste de police municipale Avenue du Ray et la création d'un poste à Saint-Isidore.

Depuis plusieurs années, la ville de Nice s'est par ailleurs engagée en faveur de la reconversion de l'hôpital Saint-Roch en travaillant, avec les services de l'Etat, à l'élaboration d'un projet unique en France : réunir en un seul lieu les forces de sécurité avec la construction d'un Hôtel des polices regroupant notamment la police nationale et la police municipale.

Ce futur équipement réunira sur plus de 40 000 m² :

- Dans le corps central : la Direction départementale de la Sécurité Publique, la Police de l'Air et des Frontières, la police judiciaire, la Direction départementale de la Sécurité intérieure et la police municipale ainsi qu'un centre mutualisé de crise urbaine et de gestion des événements permettant une optimisation d'un certain nombre d'équipements (salles de réunion, salles de sport, centre de formation, stand de tir, espace de restauration),
- Dans les deux ailes : un projet immobilier permettant la création de logements destinés exclusivement aux fonctionnaires de police,
- Des stationnements pour les véhicules de service et des emplacements attribués pour les logements.

Le projet sera réalisé par le biais d'une maîtrise d'ouvrage de la ville de Nice pour un coût total estimé à environ 200 millions d'euros hors taxes réparti comme suit :

- 40 millions d'euros d'acquisitions foncières auprès du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nice dont le paiement sera échelonné sur 3 années avec 15 millions d'euros en 2019, 15 millions d'euros à payer en 2020 et le règlement du solde en 2021,



- Environ 160 millions d'euros de travaux comprenant la réhabilitation du corps central et des deux ailes.

Ces investissements seront financés par la ville avec le concours :

- de l'Etat par le biais d'une participation au coût des travaux d'environ 100 millions d'euros,
- de la Région Sud qui s'est engagée sur un financement à hauteur de 10 millions d'euros,
- du Département des Alpes-Maritimes par le biais d'une participation au coût des travaux d'environ 5 millions d'euros,
- de l'Union européenne par le biais d'une subvention dont le montant reste à préciser en faveur de la construction du nouveau centre d'Hypervision du futur Hôtel des polices.

En termes de calendrier, et après une phase d'études et de consultation en 2020 et 2021, les travaux démarreront fin 2021 pour une livraison attendue courant 2024.

Sur le site de la Glacière, la réfection de la toiture incendiée et la mise aux normes du pas de tir existant ont été réalisées en 2019. Face à l'augmentation des effectifs, la priorité sera donnée en 2020 à l'aménagement d'un second pas de tir indispensable aux obligations d'entraînements, deux fois par an, de chaque policier municipal armé.

La création d'un dojo est également programmée pour 2021. Cet équipement parachèvera l'ensemble des besoins liés aux formations obligatoires pour l'activité des agents de la police municipale et à ceux du CNFPT, organisme de formation avec lequel la Ville a conventionné pour la mise à disposition payante de ses locaux au profit d'autres polices municipales.

En matière d'équipement, la police municipale souhaite poursuivre en 2020 la modernisation des outils des policiers: caméras piétons, drones, poursuite des expérimentations en matière de nouvelles technologies...

Commerce (1 million d'euros)

La Ville de Nice soutiendra en 2020, comme elle l'a fait ces dernières années, les actions menées par les associations de commerçants de l'ensemble de son territoire lorsque celles-ci se déroulent sur son domaine public et contribuent à l'animation du quartier dans lequel elles sont implantées. Les subventions municipales ont ainsi permis l'organisation de braderies, d'animations de Noël ou encore d'animations musicales au bénéfice du quartier dans lequel elles sont organisées et notamment de son attractivité.



En 2020, la Ville de Nice continuera, par ailleurs, sa politique d'acquisition de fonds de commerces dans le cadre du droit de préemption commercial. Initiée en 2009, cette action contribue à la requalification de quartiers dans lesquels le commerce de proximité joue un rôle central. Depuis 2009, 26 préemptions ont été réalisées.

Plus généralement, la Ville de Nice continuera la politique de soutien au commerce de proximité qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années maintenant dans le cadre de l'exercice de ses compétences (mise en place d'un site dédié aux commerçants: nice-commerces.fr, création d'allo commerces, organisation d'animations avec mise à disposition gratuite de l'espace public pour les commerçants, création d'une Zone Touristique Internationale à Nice et mise en œuvre de la dérogation au repos dominical et de boutons d'alerte pour les commerçants).

Par ailleurs, en 2020, Nice sera la 1^{ère} grande ville de France à avoir voté l'instauration d'un abattement fiscal de 5 % sur la taxe foncière des propriétés bâties en faveur des commerces de moins de 400 m² afin de favoriser le commerce de proximité.

Enfin, une charte de bonne conduite rédigée en partenariat avec les commerçants et un guichet unique seront mis en place pour faciliter les démarches administratives des commerçants.

2.2. Verdissement de la ville (23 millions d'euros)

Les Niçois bénéficient d'un cadre de vie qualitatif et attractif grâce aux engagements de la municipalité en matière d'espaces verts :

- 174 parcs et jardins,
- 66 000 arbres (soit 1 arbre pour 5 habitants),
- Zéro produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts de la ville de Nice depuis 2013 (soit bien avant l'entrée en vigueur de la réglementation),
- 4 labels et 3 récompenses décernés à Nice pour la qualité de ses actions,
- 336 équipements de jeux pour enfants (+ 35 % depuis 2010),
- Et 3 500 équipements de mobilier urbain (+ 25 % depuis 2010).

La livraison des 12 hectares de la Promenade du Paillon en 2013 a renforcé la volonté de la Ville de faire de Nice la ville verte de la Méditerranée. Les 15 millions de visiteurs annuels ainsi que l'obtention du label EcoJardin - référence de gestion écologique - en 2018 en attestent.

Depuis l'annonce du Plan de végétalisation en mars 2019, Nice se densifie en espaces verts. Ce plan de végétalisation prévoit ainsi :

- 3 trames vertes sur lesquelles plus de 6 km de chaussées vont accueillir des pistes cyclables et promenades vertes (dont 1 000 arbres),



- Un réaménagement et la végétalisation de certains quartiers et axes majeurs, dont la Promenade des Anglais, les Parcs de l'Ouest et du Ray,
- Une densification du fleurissement de plus de 60 % de part et d'autre de la Ville, avec des jardinières, des bacs arborés, des mâts fleuris et d'autres structures innovantes,
- Un renforcement des plantations arborées, avec 10 296 arbres plantés en 2019,
- Ainsi qu'une participation citoyenne avec les jardins partagés et l'opération « Des fleurs pour mon quartier ».

En 2020, de nouveaux travaux d'embellissement sont prévus à hauteur de 2,6 millions d'euros : aménagement de la Coline du Château, plan de végétalisation, créations et rénovations d'espaces verts de proximité, ouverture d'un jardin potager à la Villa Ratti.

La promenade du Paillon dans son concept va se continuer notamment fin 2019 par l'aménagement des berges au niveau du boulevard de l'Ariane avec la plantation de 150 arbres et des zones d'agrément. Ce quartier va aussi s'enrichir d'un jardin partagé dans les prochaines semaines.

Un projet-pilote de verdissement des cours d'école sera également mené au sein de l'établissement Pagnol Ariane Sud. Pour créer des îlots de fraîcheur et perméabiliser les sols, le béton actuel sera remplacé à la rentrée scolaire 2020 par des espaces en plein terre pour 25 % des surfaces et par du béton drainant sur les surfaces restantes. L'architecture paysagère de la cour sera également revisitée en co-conception avec la communauté éducative (élèves, personnels, parents, etc.)

A l'issue d'un bilan de cette phase pilote, il pourra être envisagé de prolonger ce verdissement aux cours des écoles Beaumette et Ferry qui ont également fait part de leur souhait d'être associées à ce dispositif innovant.

2.3. Culture (75 millions d'euros)

Le budget de la culture sera de nouveau en augmentation cette année de 300 000 euros après l'augmentation d'un million d'euros déjà engagée l'an dernier.

71 millions d'euros seront consacrés au fonctionnement des nombreux équipements culturels que gère la Ville : un Opéra, une Cinémathèque, des studios de cinéma, un Conservatoire à rayonnement régional, des musées et un centre d'art et de conférence, un Centre du Patrimoine et son atelier de cuisine niçoise, le réseau des bibliothèques, le Centre Universitaire Méditerranéen, un service archéologie et des archives, le théâtre Francis Gag, un lieu dédié aux expressions contemporaines ou encore le 109.

La ville de Nice porte une politique culturelle qui joue la carte de l'ouverture au plus grand nombre. Son action dans ce domaine revendique une approche de la culture comme un ensemble de multiples expressions, où l'héritage du passé de Nice et sa valorisation vont de pair avec l'effervescence artistique contemporaine.



Dans les musées, la gratuité de l'accès aux lieux pour les Niçois et tous les habitants de la Métropole n'est ainsi que l'un des aspects de la démocratisation du monde de l'art. Depuis 2010, a été relancé un dispositif de sensibilisation des plus jeunes à la découverte des joies et des surprises de l'art sous toutes ses formes. Cela passe par des opérations de médiation culturelle qui consistent pour nombre d'entre elles, à accueillir et accompagner des classes sur des sites dédiés aux arts et aux savoirs (musées, opéra, conservatoire, forum d'urbanisme et d'architecture, Centre Universitaire Méditerranéen...). Tous les ans, plus de 100 000 jeunes sont ainsi reçus par 60 médiateurs dans le cadre de ces visites. Si l'organisation d'expositions dans les musées est l'une de ses vitrines, la municipalité propage aussi la fièvre de l'art dans la ville par tout un corpus de manifestations et festivals sous le signe de rendez-vous populaires et gratuits. Chaque année depuis 23 ans, le succès du Festival du Livre de Nice, événement financé par la municipalité, draine ainsi vers ses stands quelques 50 000 visiteurs autour de 200 auteurs invités.

Cette année, la réouverture du Théâtre de l'Artistique, nouveau centre d'art qui accueillera la collection Jean Ferrero, des conférences et des activités artistiques pluridisciplinaires, sera un moment fort. Des crédits seront aussi engagés sur la renaissance des studios de la Victorine. Le dossier de classement de la promenade des anglais au patrimoine mondial de l'Humanité (Unesco) devrait arriver dans sa phase d'aboutissement. L'opéra connaîtra un nouvel élan avec un nouveau directeur général, le chef invité Lionel Bringuier, et un partenariat permettant des coproductions de hauts niveaux. L'ouverture de la Tour saint François ainsi que la poursuite d'une politique patrimoniale ambitieuse autour de la restauration de l'Eglise de la Madeleine, de l'Eglise du Gesù, de Notre Dame du Port et de l'église Saint-Roch sont également prévues au budget.

2.4. Accompagnement des personnes les plus fragiles et renforcement des liens intergénérationnels (255 millions d'euros)

Petite enfance (40 millions d'euros)

À ce jour, la Ville de Nice assure la gestion directe de 41 sites qui accueillent les jeunes enfants, soit 1751 places. 695 places supplémentaires font l'objet d'une gestion partenariale. La liste d'attente a ainsi été réduite de 73 % depuis 2008. Cette dynamique sera poursuivie en 2020. D'une part, 3,7 millions d'euros seront consacrés à la création, à l'extension et à l'aménagement de crèches. D'autre part, 11,3 millions d'euros seront prévus pour la construction du centre Multi-accueil de l'Ouest qui comprendra un établissement d'accueil du Jeune enfant au sein du futur pôle intergénérationnel construit en partenariat avec le CCAS.

**Education (94 millions d'euros)**

La ville de Nice compte 154 écoles publiques qui accueillent 30 000 petits Niçois. Elle est par ailleurs pilote dans le cadre de la politique des dédoublements de classes en REP et REP +. A ce titre, 54 classes de CP et de CE1 ont été dédoublées depuis 2017. En 2020, ces dédoublements auront lieu en grande section de maternelle. D'ici 2022, ces mesures seront complétées par l'introduction d'une limitation à 24 élèves pour les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 dans les écoles hors REP et REP +.

S'agissant des investissements, la livraison récente de la nouvelle cuisine centrale a permis de doter la ville de processus plus innovants et respectueux de l'environnement. Cet équipement phare permet désormais de proscrire l'utilisation de plastique, et d'offrir une prestation de qualité aux 24 500 enfants inscrits en restauration scolaire. Les effectifs scolaires ayant progressé de 6,72 % depuis 2012, la programmation d'investissement des prochaines années intègre un plan d'entretien et d'embellissement des écoles conséquent à hauteur de 22 millions d'euros ainsi que la construction du Groupe Scolaire du Ray dont les travaux débiteront au deuxième semestre 2020 pour une durée de 2 ans et un coût estimé à 14,5 millions d'euros

Sports (48 millions d'euros)

L'offre de sport de la Ville est particulièrement riche et dense grâce à de nombreux équipements : 4 complexes sportifs (Jean Bouin, Jean Médecin, Mercantour et Les Combes), 11 plateaux sportifs, 19 salles omnisports, 9 piscines, le bassin olympique Camille Muffat, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 14 microsites, 74 clos boulistes dont 2 boulodromes, 37 terrains dont 24 terrains de grands jeux. Chaque année, la Ville de Nice organise ou accompagne par ailleurs près de 400 évènements sportifs. Elle soutient également plus de 233 associations, soit plus de 70 000 licenciés.

En 2020, il est prévu de nouveaux investissements à hauteur de 12,1 millions d'euros. Ils permettront la création de nouveaux équipements sportifs, ainsi que l'aménagement et la mise en conformité des installations actuelles. Les opérations d'envergure comprennent la création d'un terrain de grands jeux pour le centre de formation de l'OGC Nice, la relocalisation du terrain n° 3 du Parc des Sports Charles Ehrmann ainsi que la construction d'un vestiaire, la première phase du plan « Rénovation Piscines » et la rénovation de deux terrains synthétiques.

Jeunesse (11 millions d'euros)

Dans le cadre des assises de la jeunesse, « Influence Ta Ville », le budget 2020 permettra de poursuivre les actions concrètes entreprises en 2019 pour les jeunes âgés de 15-25 ans dans les domaines de la santé, du social, des sports, des transports, du logement ou encore de l'emploi.



La politique d'animation repose, elle, sur un maillage d'équipements composé de 16 centres AnimaNice et 11 maisons des associations. Répartis sur toute la commune, elles offrent des possibilités de pratique d'activités pour les jeunes, les actifs et les seniors. Les AnimaNice comptent ainsi 11 000 abonnés et 600 associations sont membres du réseau des maisons. En matière d'investissement, il est à noter qu'un nouveau centre AnimaNice sera ouvert au public à Saint-Isidore début 2020.

L'enseignement supérieur étant enfin un domaine stratégique d'attractivité de territoire, la Ville soutient activement le secteur de la vie étudiante au travers de la Maison de l'étudiant. Ce guichet unique d'information et de services rassemble les principaux partenaires de la Vie étudiante : l'Université, le CROUS et les associations étudiantes.

En 2020, la Ville de Nice souhaite renforcer cette dynamique de partenariat en faveur du bien-être des étudiants Niçois, en initiant des actions de proximité et de lisibilité :

- mise à disposition d'une nouvelle « salle de projets » entièrement équipée (espace numérique/ espace d'expression-co-création) à la Maison de l'étudiant,
- dynamisation et valorisation de la programmation événementielle de la Maison de l'étudiant,
- mise en place d'une stratégie de communication à destination des étudiants : création d'un nouveau « Site web / Portail étudiants » simplifié, structuré et cohérent, présence renforcée sur les réseaux sociaux,
- renforcement du partenariat avec les associations étudiantes subventionnées à hauteur de 75 000 € afin de développer et de promouvoir des initiatives sociales, culturelles et sportives,
- mise en œuvre de projets fédérateurs avec l'Université, notamment sur des thématiques à enjeu (développement durable, santé, numérique, mobilité),
- participation à la mise en place de l'Observatoire du logement étudiant afin de définir une nouvelle stratégie dans ce domaine aujourd'hui crucial en termes d'attractivité.

Logement (14 millions d'euros)

La programmation de travaux, d'aménagement et d'équipement sera financée à hauteur de 8,8 millions d'euros. Sur 2020, plus de 1,3 million d'euros sont prévus à ce titre dans le cadre des subventions versées pour la rénovation des façades, et notamment pour les opérations de réhabilitation des façades et galeries de la Place Massena.

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'accès au logement pour tous, la Ville continuera d'apporter un soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logement social ou de la réhabilitation du parc existant. L'objectif arrêté par le Programme Local de l'Habitat de la Métropole est d'agréer chaque année 1 000 logements sociaux sur la commune de Nice.



La Ville prendra également part aux opérations portées par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Il s'agit en particulier du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du quartier Notre Dame et des opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins et celui de l'Ariane, avec plus spécifiquement le jardin et la crèche en rez-de-chaussée de l'immeuble en construction square Colonel Jeanpierre, la halte jeux du 10 rue de Suisse, mais aussi la bibliothèque des Moulins, les études relatives à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire du Bois de Boulogne ou encore des maîtrises foncières nécessaires à l'Ariane.

L'intergénérationnel (26 millions d'euros)

En 2020, la Ville de Nice contribuera à renforcer le lien social par le biais de rencontres entre les personnes âgées et les jeunes enfants. Celles-ci seront organisées en partenariat avec le CCAS de Nice au sein de nombreuses crèches municipales, ainsi qu'au sein des EHPAD et résidences autonomie du CCAS, afin de favoriser le lien intergénérationnel. De même, une attention particulière est apportée au public le plus fragile et parfois isolé avec la mise en place d'aides et d'accompagnement à domicile (soins, petits travaux, aides au ménage et repas).

La Ville de Nice continuera par ailleurs à conduire des actions en faveur des séniors. De nombreuses activités sont proposées au sein des 9 Maisons des Séniors et à l'extérieur. La Ville offre ainsi un programme riche et varié qui répond aux attentes et aux besoins des seniors avec notamment près de 50 activités différentes : sport, randonnées, voyages, bals à l'Opéra, rencontres citoyennes, informatique, théâtre, peinture, chant, ateliers d'écriture, yoga, langues étrangères, etc.

L'objectif est de permettre aux seniors niçois de rester actifs, de sortir pour éviter l'isolement, de se faire accompagner dans leurs démarches administratives et de profiter de tarifs avantageux dans le cadre d'une politique orientée en faveur du pouvoir d'achat.

En matière d'investissements, le pôle intergénérationnel de Nice Méridia dont la livraison est prévue en 2023 sera aménagé dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Nice Eco-Vallée pour un coût estimatif de 48 millions d'euros dont 11,3 millions d'euros financés par la ville et le solde par son CCAS.

L'événementiel (22 millions d'euros)

Concernant l'événementiel, la programmation sera une fois encore très riche en 2020 : Carnaval, Nice Jazz Festival, Fête du Port, Fête des Mai, Festival de Folklore, Festival du Livre, Nice Fête sa Rentrée, village de Noël et illuminations festives de fin d'année, feux d'artifices du 13 juillet et du 15 août, pour ne citer que les actions les plus emblématiques.

En 2020 également, la Ville accueillera des événements sportifs majeurs à rayonnement international comme le grand départ du 107^{ème} Tour de France cycliste avec 3 étapes prévues ou encore les demi-finales du Top 14 de rugby.



Les Musées seront également particulièrement mis en lumière à travers :

- La célébration des 30 ans de la création du MAMAC,
- La présentation d'expositions de grande envergure au Musée Matisse,
- La rétrospective de la carrière du collectionneur Jean Ferrero au Musée Masséna,
- L'exposition et la programmation dédiée pour les 150 ans de la naissance de Matisse,
- Les festivités liées aux commémorations du 160^{ème} anniversaire du rattachement à la France.

Le patrimoine sera enfin à l'honneur par le développement d'actions de valorisation du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné par le ministère de la culture en juin 2019.

2.5. La politique en matière de ressources humaines

Depuis l'exercice 2012, la ville de Nice poursuit une stratégie de maîtrise de la masse salariale, laquelle représente près de 53 % des dépenses de fonctionnement. Cette politique était indispensable dans le contexte de réduction des contributions de l'Etat et de transfert de charges sans ressources correspondantes.

Elle l'est tout autant, et même davantage, dans le cadre du contrat financier signé avec l'Etat, aux termes duquel, la ville de Nice s'est engagée à limiter l'évolution de son budget de fonctionnement à « + 0,75 % par an ».

Pour l'exercice 2020, la politique « ressources humaines » de la collectivité est structurée selon des objectifs qualitatifs, à savoir la mise en œuvre et le développement des actions et dispositifs exposés au sein de l'accord cadre sur le bien-être et la qualité de vie au travail, la promotion de l'égalité femmes-hommes, le développement de l'intelligence collective au sein de l'Administration, ou encore l'acquisition généralisée de compétences et expertises fortes.

2.5.1. Les dépenses de personnel - perspectives 2020

Les crédits affectés à la masse salariale constituent la base du fonctionnement des services. La prévision budgétaire est réalisée en prenant en compte les dépenses obligatoires de portée nationale, les dépenses tenant à la politique ressources humaines de la collectivité, les dépenses liées à la politique de création de nouveaux équipements et de développement des services proposés au public.

Les dépenses obligatoires nouvelles : 1,18 million d'euros

- La poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR (parcours professionnel carrière et rémunérations), avec pour 2019 la revalorisation des grilles indiciaires de nombreux grades de catégories A et C, dans diverses filières, pour un coût estimé à 515 000 euros.



- L'organisation du scrutin électoral pour l'élection municipale de mars 2020, pour un montant prévisionnel de 670 000 euros.

Les dépenses liées à la politique de la collectivité pour le bien-être au travail par la reconnaissance du travail et la prévention de la précarité : 1,39 million d'euros

Il s'agit ici de la prévision de crédits permettant de poursuivre les efforts de la collectivité en faveur de la progression de carrières des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1 395 157 €. A noter la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo, qui doit permettre de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements « domicile-travail », pour un coût prévisionnel de 36 000 €.

Les dépenses liées au choix stratégique de la collectivité d'assurer la maîtrise publique des services, dont le développement est poursuivi : 581 000 euros.

Cette prévision de dépenses est liée à :

- La reprise en régie directe de la fourrière automobile de Nice : 381 000 € (24 créations de postes, à compter de septembre 2020), avec notamment la création d'un budget annexe dédié permettant de regrouper également les personnels municipaux affectés à cette activité.
- L'impact en année pleine des recrutements permanents nécessaires pour assurer la gestion de la nouvelle cuisine centrale, la création d'une maison des aidants, ou encore la création de 4 classes maternelles lors de la rentrée de septembre 2019 (effet report sur 2020), puis 3 classes supplémentaires lors de la rentrée de 2020, soit 200 000 €.

2.5.2. Evolution des effectifs permanents

Notre collectivité s'est résolument engagée dans une stratégie de reprise en régie directe d'activités initialement déléguées au secteur privé chaque fois que cela s'avérait nécessaire et opportun pour garantir la qualité du service public. Elle affirme par ce choix sa confiance dans les qualités professionnelles, l'expérience, la motivation et le sens du service public de ses agents. Les résultats en termes de satisfaction du public et de développement de la qualité du service ont été au rendez-vous.

Cette stratégie conduit toutefois à une augmentation mécanique des effectifs de la collectivité qui ne doit pas occulter les efforts significatifs réalisés en matière de maîtrise des effectifs.

Répartition des effectifs permanents sur les 4 dernières années et prévisionnel 2020

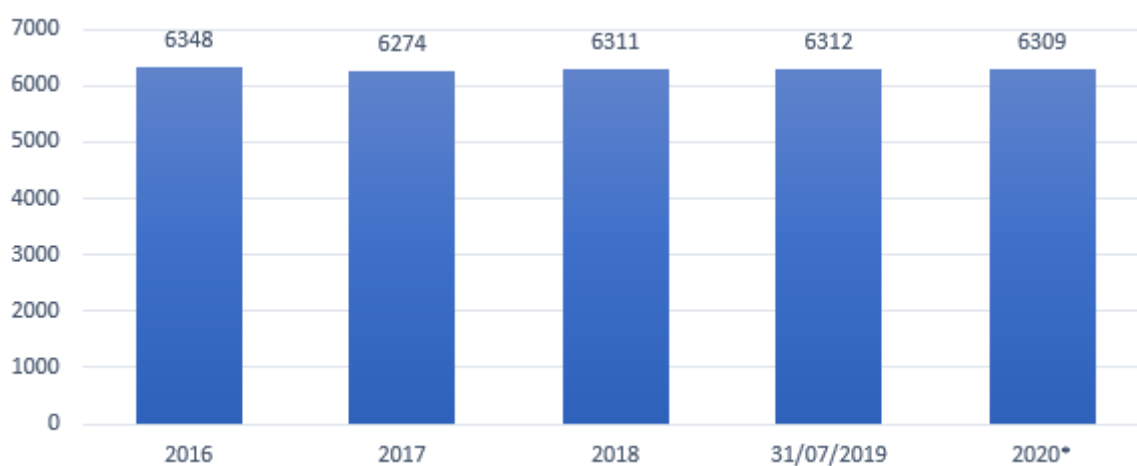
Pour l'exercice 2020, il est à noter une évolution à la hausse, du fait principalement de la reprise en régie de la fourrière automobile (*cf. supra - 24 créations de postes*), de nouvelles activités ou services mis en œuvre en fin d'année 2019 ou au cours de l'exercice 2020 (maison



des aidants, atelier de cuisine niçoise, 4 classes maternelles supplémentaires en 2019 et 3 en 2020), ou encore de projets européens et régionaux pour lesquels la ville de Nice a été retenue (2 créations).

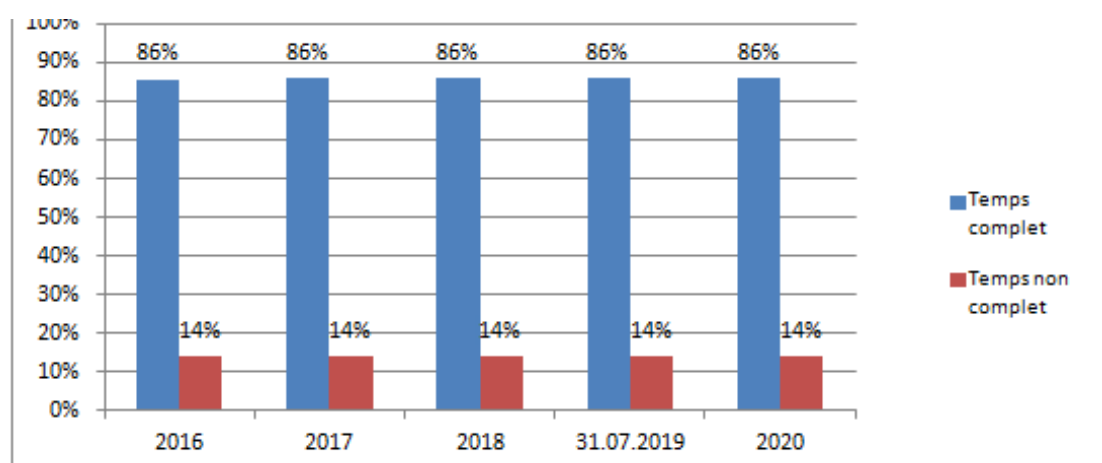
Les efforts de gestion réalisés, notamment en limitant le nombre de remplacements à la suite de départs en retraite, a permis de maîtriser les effectifs et de permettre les reprises de la Victorine, des Palais Acropolis et Nikaia, tout en garantissant la sécurité des établissements et équipements, et en maintenant le niveau de qualité des services apportés au public.

Répartition des effectifs permanents sur les 4 dernières années et prévisionnel 2020



* A périmètre constant

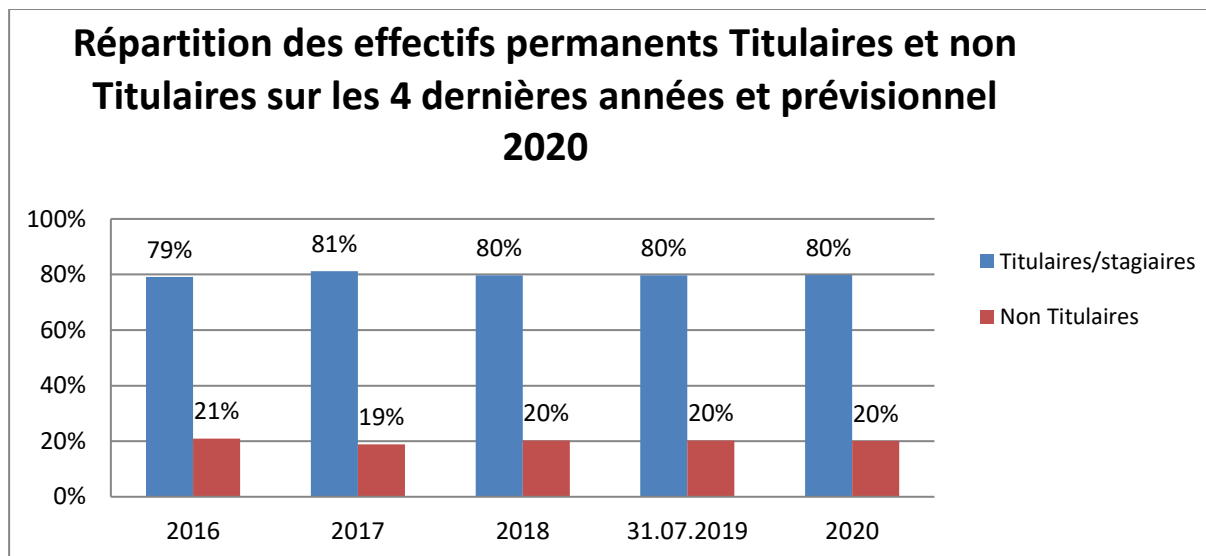
Répartition des effectifs permanents, temps complet/ temps non complet, sur les 4 dernières années et prévisionnel 2020



Cette répartition reste stable au regard des années comparées. Certaines des missions exercées par la collectivité, notamment pour la restauration scolaire, l'entretien des écoles et l'animation, imposent de faire appel à des agents à temps non complet.

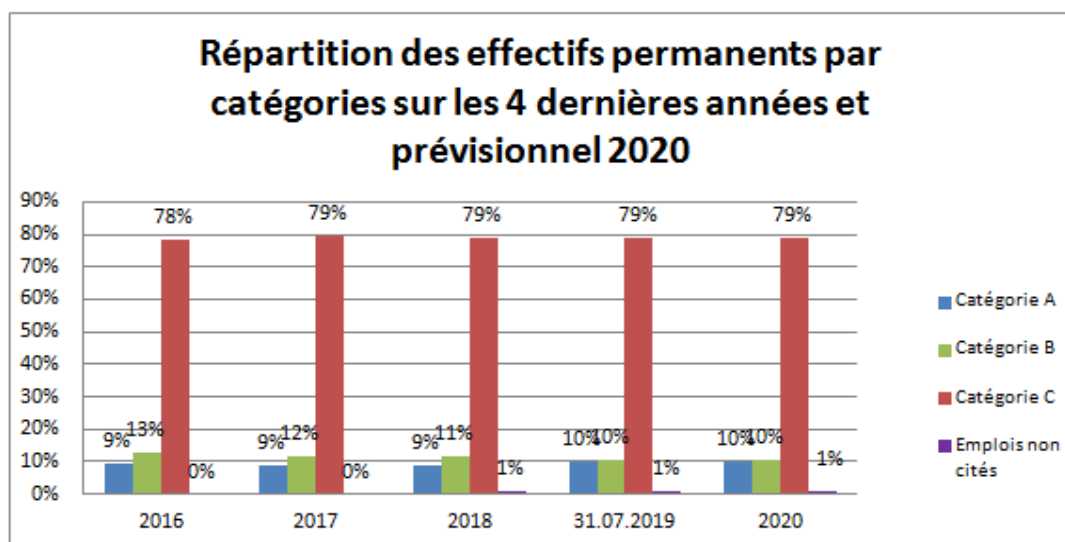


Répartition des effectifs permanents, titulaires/non titulaires, sur les 4 dernières années et prévisionnel 2020

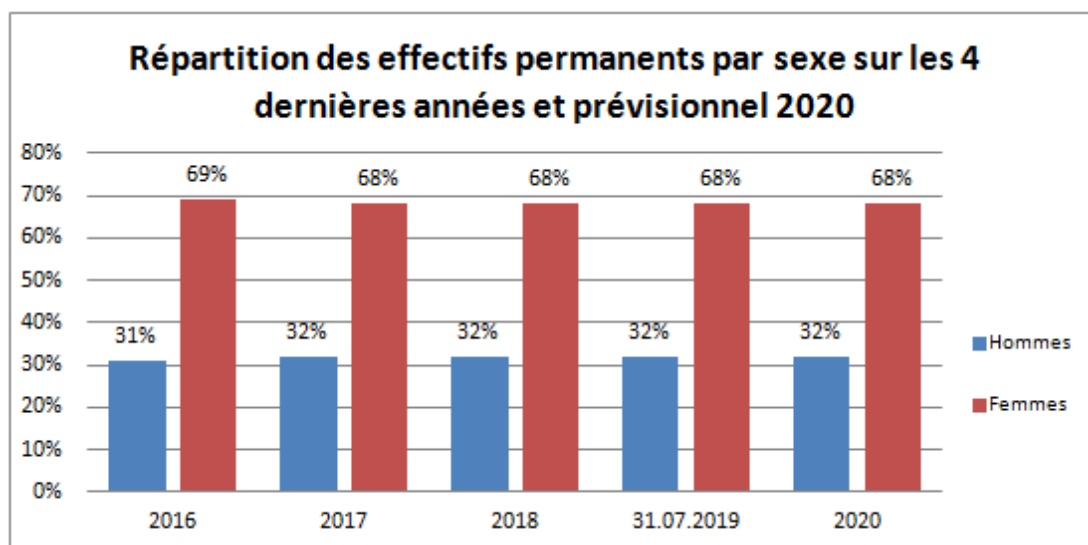


Le pourcentage des agents non titulaires, rapporté au nombre des titulaires, demeure stable. Les conditions d'accès à certains grades imposant la réussite préalable d'un concours territorial, le recours à des agents non titulaires demeure nécessaire.

Répartition des effectifs par catégorie sur les 4 dernières années, et à titre prévisionnel pour l'exercice 2020



La répartition des effectifs par catégorie reste stable, notamment s'agissant des agents des catégories A et B.

**Répartition des effectifs par sexe**

La part des femmes dans les effectifs de la collectivité reste prégnante, même si une légère baisse est enregistrée au regard de l'exercice 2016. En effet, les activités de proximité exercées par la ville de Nice, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation sont exercés presque exclusivement par des femmes.

Des actions sont conduites, notamment par la Délégation à l'égalité Femmes/Hommes, pour faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et promouvoir ainsi ces métiers prétendument « féminins » auprès des hommes.

Il convient de rappeler que les services techniques, au sein desquels la présence des hommes est nettement majoritaire, ont été pour la plupart rattachés à la Métropole, soit au titre des compétences transférées, soit au titre des services communs.

2.5.3. Les traitements indiciaires et régimes indemnitaires de l'exercice 2020

Catégorie des agents	Traitement indiciaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros	Régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros
CATEGORIE A	22 091 341	5 111 190
CATEGORIE B	15 293 494	3 102 476
CATEGORIE C	90 175 188	15 380 527
TOTAL	127 560 023	23 594 193



Les régimes indemnitaires attribués aux agents de la collectivité, toutes catégories confondues, représentent 16 % du montant des dépenses (traitement indiciaire et régime indemnitaire). Ce pourcentage reste stable par rapport à 2018.

Le temps de travail

Les services de la ville de Nice travaillent dans le respect de la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

- Temps de travail annuel : 1 607 heures,
- Temps de travail hebdomadaire - 2 cycles existent :
 - Un cycle de 37 heures 30 sur 5 jours, donnant droit à 15 jours de RTT (journée de solidarité non déduite),
 - Un cycle de 35 heures hebdomadaires, sans RTT.

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins de chaque service, notamment pour l'accueil des usagers (services Etat civil accessibles les samedis, horaires de travail adaptés des crèches et écoles).

L'expérimentation de la Gestion Automatisée du Temps de Travail (GATT) a débuté le 18 janvier 2016. L'outil a évolué en tenant compte des propositions et des suggestions des agents, pour aboutir à un dispositif fonctionnel.

Au-delà de l'automatisation du décompte du temps de travail et de la comptabilisation des heures supplémentaires, il s'agissait de proposer aux agents une plus grande flexibilité dans la gestion de leur cycle de travail. En effet, le dispositif permet de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle en accordant plus de souplesse dans l'organisation de l'emploi du temps hebdomadaire, dès lors que l'agent est présent pendant les horaires obligatoires de présence (9h00-11h45 ; 14h00-16h30, 15h45 le vendredi). L'agent peut se constituer un crédit d'heures (5 heures mensuelles, qui passeront à 8 heures en octobre 2019) qu'il peut utiliser dans les plages variables.

La gestion automatisée du temps de travail a été déployée progressivement au cours des exercices 2018 et 2019, au sein des directions opérationnelles de la ville de Nice, et ce sont ainsi 1 303 agents de la collectivité qui seront concernés par ce dispositif à l'issue de l'exercice 2019.

**Les avantages en nature**

Les titres restaurant

Année	Nombre de TR distribués	Coût en € (Part patronale)
2015	592 411	2 843 573
2016	593 641	2 849 477
2017	599 525	2 877 722
2018	604 676	2 902 444
2019	617 320	3 315 304

La valeur faciale du ticket restaurant était fixée à 8 € depuis 2011. Depuis février 2019, celle-ci est dorénavant de 9 € par titre. L'accès à ce support est toujours étendu à l'ensemble des agents. Cette mesure touche 3 900 agents. La part supportée par l'employeur est de 5,40 € par ticket restaurant.

La participation de l'employeur au coût des cotisations mutuelles santé

Année	Nombre d'agents	Coût
2015	3 106	711 890 €
2016	3 321	721 162 €
2017	3 309	718 642 €
2018	3 279	748 651 €
2019	3 308	754 110 €

Le dispositif par lequel l'employeur participe aux cotisations pour les mutuelles santé labellisées a été mis en place en 2014.

Les participations sont de 23, 20 ou 17 euros par mois selon l'indice net majoré de l'agent bénéficiaire. La participation la plus forte est accordée aux agents dont l'indice de rémunération est le plus bas. Beaucoup d'agents ont adhéré à ce dispositif, qui touche progressivement un nombre croissant d'agents.

La participation pour le contrat prévoyance TERRITORIA (compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt maladie)

Année	Nombre d'agents	Coût
2017	2 264	67 202 €
2018	2 326	131 794 €
2019	2 323	130 606 €



Ce contrat, conclu par la ville de Nice, permet la compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt de travail. En effet, après 90 jours d'arrêt, le traitement indiciaire est réduit de 50 %. Le régime indemnitaire n'est quant à lui plus versé après 30 jours d'arrêt maladie.

En 2016, une participation de 2 euros par mois était instituée pour chaque agent ayant souscrit au contrat de groupe Prévoyance, ce dispositif a concerné 1 653 agents.

À compter du 1^{er} octobre 2017, la participation employeur au contrat Territoria Prévoyance a été revue à la hausse, selon l'indice majoré de l'agent. Elle est désormais de 2 €, 4 € ou 6 € et représente une part importante du coût de l'adhésion au contrat de base, qui est d'environ 13 € par mois pour un agent de catégorie C en début de carrière.

Ces deux mesures montrent que l'action sociale de la collectivité en matière de santé et prévoyance permet à un nombre croissant d'agents de mieux faire face aux aléas et accidents de l'existence (maladie, handicap, décès, etc.).

La participation aux frais de transports

Ces remboursements se déclinent en deux volets : le remboursement sur justificatifs des titres d'abonnement annuel de transports en commun (pour des agents résidant à l'extérieur de la commune) et la participation de l'employeur aux abonnements transports RLA, participation acquittée mensuellement et sur factures.

- *Les remboursements sur justificatifs :*

Année	Nombre d'agents	Coût
2015	70	11 421,46 €
2016	52	8 826,96 €
2017	40	8 374,27 €
2018	49	9 118,00€
2019	75	10 768,00 €

Nota : ces remboursements de frais prennent notamment en charge les abonnements Vélos bleus et SNCF, cumulables avec l'abonnement RLA.

L'indemnité kilométrique vélo accordée aux agents municipaux sera doublée pour atteindre un montant son montant maximum soit 400 euros contre 200 euros actuellement.



La participation de l'employeur au titre de l'abonnement transport RLA, mensuel ou annuel (2 538 bénéficiaires) :

Année	Coût
2015	377 454 €
2016	377 536 €
2017	378 000 €
2018	364 748 €
2019	381 745 €

Les véhicules de fonction :

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
DGST/DGA/Directeur de cabinet/Directions Régie (9 agents)	Le montant en nature varie selon un barème prenant en compte le prix d'achat du véhicule ou le prix de la location.	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations. Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS Titulaires : CSG/RDS uniquement

Les logements de fonction :

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
93 agents	Il varie selon le barème qui prend en compte : - La rémunération brute de l'agent, - Le nombre de pièces du logement. Revalorisation du barème chaque année	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS, - Titulaires : CSG/RDS uniquement.



2.5.4. Les perspectives en termes de ressources humaines

En termes de prospective, la masse salariale de l'exercice 2020 (budget principal et budgets annexes) connaîtra une évolution à la hausse de l'ordre de 0,91 % par rapport au budget voté en 2019.

En ce qui concerne le budget principal, seul pris en compte dans le contrat financier conclu avec l'Etat, si l'on neutralise l'organisation du scrutin électoral de 2020 (670 000 € qui feront l'objet d'une indemnisation par l'Etat), l'augmentation de la masse salariale ne sera que de 0,58 %.

Le budget « Masse salariale » 2020 de la ville de Nice est ainsi proposé à hauteur de 293,5 millions d'euros, soit :

- masse salariale du budget principal : 273,3 millions d'euros (dont 55,7 millions d'euros de participation aux services communs),
- masse salariale du budget annexe de l'Opéra : 15,5 millions d'euros,
- masse salariale du budget annexe de la Régie Acropolis-Nikaia : 4,1 millions d'euros,
- masse salariale du budget annexe de la Fourrière automobile : 0,6 million d'euros.

Pour garantir le respect des obligations du contrat financier, la ville de Nice a engagé une modernisation du processus de préparation budgétaire dès 2019. Ce processus a conduit à associer plus directement les Directeurs généraux adjoints au pilotage de la masse salariale.

Le principe d'un budget de responsabilité permet de responsabiliser l'encadrement et les agents, et d'introduire davantage de souplesse pour la gestion des missions et le management des équipes. Cette démarche s'est notamment traduite par une préparation concertée, avec chaque DGA, de la masse salariale du budget 2020.

La maîtrise du recours aux vacances, aux mensualités de saisonniers, la stabilisation des heures supplémentaires, la limitation du recours aux contractuels, ou encore le non-remplacement de départs pour retraite ou autres causes, permettront de maîtriser l'évolution de la masse salariale et d'abonder d'autres chapitres du budget de fonctionnement.

Par ailleurs, deux axes complémentaires sont retenus pour accompagner et favoriser la maîtrise de la masse salariale : la poursuite et le développement du processus de mutualisation engagé dès 2010 avec la Métropole, puis avec le CCAS de Nice en 2012, et la modernisation des pratiques RH, avec notamment le développement des compétences internes et l'extension du numérique.

La convention de gestion des services communs évolue pour s'adapter aux besoins formulés par les directions et directions générales adjointes. Des économies d'échelle et une optimisation des ressources sont attendues du développement des services communs, qui se poursuit à un rythme régulier et constant. L'intégration de communes-membres de la Métropole devra être envisagée dans le cadre du schéma de mutualisation 2020-2026.



En termes de développements RH :

L'ensemble des fonctions RH travaille activement à la cartographie des compétences internes et des connaissances nécessaires pour occuper les métiers de demain, à la détection des talents et des expertises, la DGA RH devant accompagner et développer la montée en compétences et l'employabilité de ces agents, le tout en lien avec une prévision la plus fine possible des prochains départs en retraite.

La dématérialisation doit également être utilisée comme un levier pour réorganiser les processus et circuits de travail, tout en développant le recours au numérique. Il s'agit ainsi de faire évoluer les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité au service de l'usager, en qualité de travail pour les agents, notamment par l'allègement des tâches répétitives, et en maîtrise de la masse salariale.

En termes de mobilisation du vivier de compétences internes, l'année 2019 a vu la mise en œuvre concrète de la refonte de la mobilité interne, c'est-à-dire d'un « marché de l'emploi » interne, pour en faciliter l'accès et en accélérer les procédures. Les premiers résultats sont d'ores et déjà observables et montrent une plus grande fluidité des mobilités internes, mais également une visibilité plus grande pour les agents et la hiérarchie quant à leurs parcours professionnels au sein de l'organigramme unifié de la Métropole, de la Ville de Nice et du CCAS.

Au cours de l'année 2020, l'objectif est de finaliser et mettre en œuvre une procédure spécifique et plus performante pour les agents en situation de repositionnement ou de mobilité pour raisons médicales, là encore en lien avec la formation et le développement des compétences.

III. Le financement de la prospective 2019-2022

3.1. Une gestion efficiente du fonctionnement des services municipaux qui permet une baisse importante de la pression fiscale

Alors que la fiscalité diminue fortement et que le besoin de financement s'améliore, la Ville de Nice poursuit son programme d'équipements à un niveau particulièrement soutenu.

Cela démontre que les efforts de rationalisation des moyens de l'administration qui ont été mis en œuvre – en particulier la constitution de services communs entre la Ville, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale depuis 2010 - ont été pertinents et portent leurs fruits.

Ils se traduisent par une évolution très limitée voire négative de nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, aux termes de la première année d'application du contrat financier, l'Etat a constaté que les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville avaient diminué de 1,45 % par rapport à 2017 et qu'elles ont été inférieures de plus de 11 millions d'euros par rapport à l'objectif fixé.

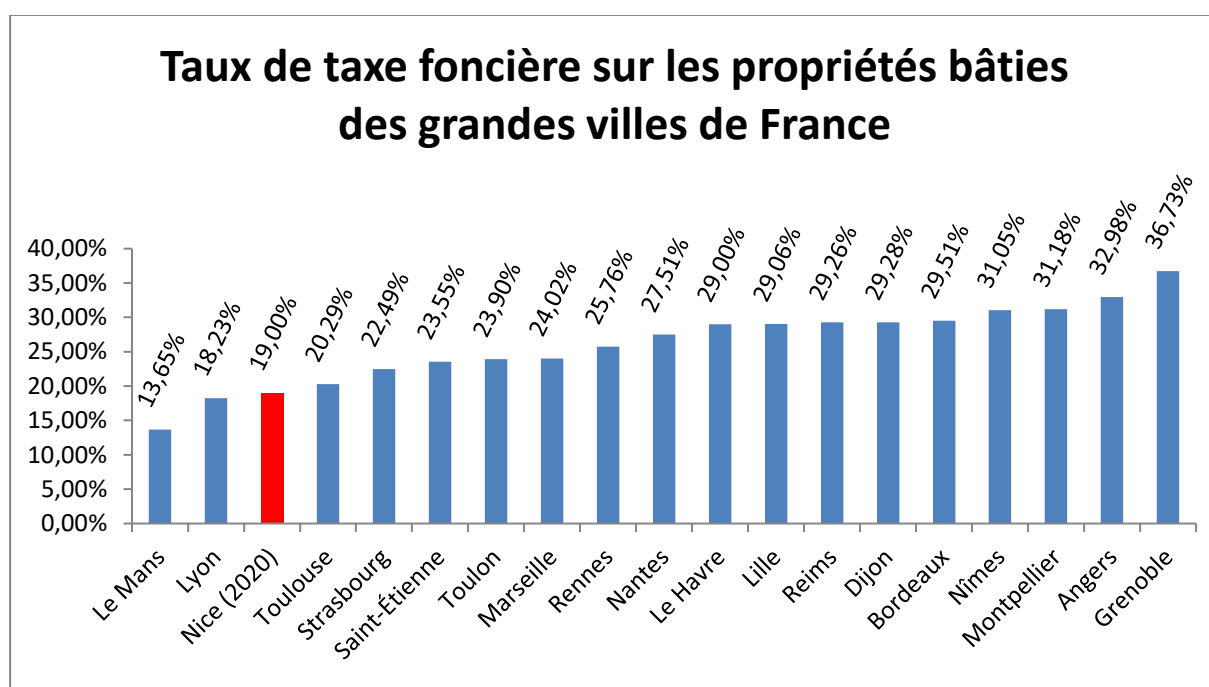


Les efforts ont été poursuivis sur l'exercice 2019, le volume des crédits ouverts étant inférieur au plafond prévu par le contrat financier. En 2020, le montant des dépenses réelles de fonctionnement devrait évoluer d'environ + 0,2 %.

3.1.1. La ville diminuera en 2020 sa taxe foncière pour la deuxième année consécutive

La Ville de Nice a décidé de poursuivre sa politique de diminution de la pression fiscale au profit des contribuables locaux. Les équilibres budgétaires intègrent une nouvelle baisse consécutive du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 points en 2020. Celui-ci est donc passé de 23,12 % en 2018, à 21 % en 2019, et s'établira à 19 % en 2020, soit une baisse de – 18 % en deux ans.

Sous réserve du vote des taux des autres collectivités, cette nouvelle baisse devrait permettre à la Ville de Nice de s'inscrire sur le podium des grandes villes de France où le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est le plus faible :



Cette mesure, couplée avec la baisse du taux de TEOM décidée par la Métropole entre 2018 et 2020 (passant de 10,90% à 8,46%, soit 2,44 points de moins correspondant à une évolution de – 22 %), se traduira pour les foyers niçois par une baisse estimée à 60 euros d'impôts locaux en moins en 2019 par rapport à 2018 et de nouveau 57 euros d'impôts locaux en moins en 2020 par rapport à 2019.

De leur côté, les taux de taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont maintenus. Il est à noter qu'ils n'ont connu aucune évolution depuis 2009.



Mesure en faveur du commerce de proximité

La Ville de Nice a par ailleurs mis en œuvre une mesure de baisse de la pression fiscale ciblée sur les commerces de proximité, afin de préserver l'activité commerciale du cœur de ville.

Au cours de la séance du 17 juin dernier, le Conseil municipal a décidé d'appliquer un abattement de 5 % sur la base d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties des commerces de moins de 400 m², non intégrés à un ensemble commercial, à compter de 2020.

L'application de cet abattement entraînera une baisse moyenne de la cotisation communale comprise de 30 euros. Cette mesure bénéficiera à plus de 9 800 locaux.

Suppression progressive de la taxe d'habitation

Dans le cadre de la réforme annoncée par le gouvernement, 80 % des contribuables les plus modestes seront dégrévés en totalité de la taxe d'habitation en 2020. Le bénéfice de la suppression sera étendu au reste des contribuables à partir de 2021, selon un calendrier qui doit être précisé dans la loi de finances pour 2020. Selon les dernières informations communiquées, ils bénéficieraient d'un dégrèvement partiel à 30 % à compter de 2021, porté à 65 % en 2022, avant une suppression complète de la taxe prévue en 2023.

Cette mesure n'a pas d'impact sur les recettes des collectivités, l'Etat ayant pris en charge la totalité de ce dégrèvement.

3.1.2. Les dotations de l'Etat

Lors du précédent quinquennat, la Ville de Nice a vu sa dotation globale de fonctionnement, principal concours financier de l'Etat, passer de 104,6 millions d'euros en 2012 à 72,3 millions d'euros en 2018.

Depuis 2018, le gouvernement a mis en œuvre une démarche de contractualisation afin d'associer le secteur public local à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Les principales collectivités se sont engagées à limiter l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que leur besoin de financement. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à stabiliser l'enveloppe des concours financiers.



**Extrait de la loi de programmation sur les finances publiques
2018-2022, article 16 (montants exprimés en milliards d'euros) :**

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Autres concours	38,37	38,14	38,12	38,10	38,10

En ce qui concerne la Ville de Nice, il est donc envisagé une stabilité globale des concours financiers de l'Etat pour les exercices 2020 à 2022.

Pour 2020 et dans le détail, les dotations attendues sont les suivantes :

Projection Ville de Nice	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement - Dotation forfaitaire	68 912 010	68 505 844	68 700 000
Dotation globale de fonctionnement - Dotation nationale de péréquation	3 423 609	3 399 418	3 400 000
Allocation compensatrices	17 944 271	18 656 298	18 550 000
Dotation générale de décentralisation	3 569 256	3 565 000	3 575 000
Total	93 849 146	94 126 560	94 225 000

3.2. Les partenariats financiers

La Ville de Nice se mobilisera pour que cette programmation bénéficie de financements conséquents de la part des partenaires institutionnels (Département, Région, Etat, CAF, ADEME, Union européenne, etc.), en poursuivant la diversification des sources de financements extérieurs.

Fonds européens : 3,1 millions d'euros

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER régional, la Ville de Nice est cofinancée pour la création d'une crèche favorisant l'employabilité des habitants du quartier prioritaire de Nice centre, à l'Est du square du colonel Jean-Pierre (subvention obtenue de 683 000 €), le projet d'extension de la bibliothèque pour l'emploi à l'Ariane (subvention obtenue de 216 000 €) et le financement du guichet facile en cours d'instruction (subvention demandée de 699 049 €).

Dans le cadre du programme ALCOTRA de coopération transfrontalière franco-italienne, 2 nouveaux projets ont été programmés en 2019 : l'un dans le domaine de la Santé et l'autre dans le domaine du patrimoine pour un montant total de subventions de 123 000 €.



A cela s'ajoutent les projets collaboratifs sur d'autres programmes européens déjà remportés qui entraîneront des recettes en 2020 pour la Ville de Nice: « Proterina 3 Evolution » sur le risque inondation ; « MedNice » sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics ; « PACTESUR » pour la sécurisation des espaces publics contre le risque terroriste dont la ville de Nice est chef de file d'un partenariat avec les villes de Turin, Liège, l'association des communes italiennes du Piémont et le réseau EFUS auquel s'associent une dizaine d'autres villes européennes.

Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la Radicalisation (« FIPDR ») : 171 000 €

En 2019, plusieurs dossiers déposés par la Ville de Nice ont été retenus au titre du FIPDR pour être subventionnés :

- Prévention et Maison d'accueil aux victimes : 12 000 €
- Police Municipale, caméras-piétons : 7 000 €
- Gilets pare-balles : 22 500 €
- Acquisition de systèmes radios : 19 419 €
- Sécurisation des écoles publiques : 110 500 €

La Ville de Nice prévoit à nouveau de solliciter l'accompagnement de l'Etat au titre du FIPDR en 2020 pour la sécurisation des établissements scolaires, des espaces publics et l'achat d'équipements pour sa Police Municipale. Ces demandes de subventions seront conditionnées aux annonces à venir concernant la reconduction du FIPDR en 2020.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 200 000 €

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Ville de Nice a bénéficié en 2019 d'un soutien financier, dans le cadre du déploiement de 50 caméras de vidéoprotection en concertation avec la Préfecture des Alpes-Maritimes. Cette subvention s'élève à 200 000 €.

En 2020, la Ville de Nice sollicitera de nouveau l'Etat dans le cadre de cette dotation et en fonction des priorités qui seront fixées par la circulaire ministérielle.

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 172 000 €

En 2019, la Ville de Nice a bénéficié d'un soutien financier de la DRAC pour ses projets culturels à hauteur de 172 000 €.

Cette dynamique sera reconduite en 2020 par différentes demandes de subventions auprès de Direction Régionale.



Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région soutient des projets portés par la Ville de Nice par différents dispositifs :

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET 2) de la Métropole Nice Côte d'Azur voté en décembre 2017. La Ville de Nice y a inscrit la programmation de grands projets. Au total, l'enveloppe CRET 2 devrait permettre de solliciter des aides régionales à hauteur de 3,6 millions d'euros avant fin 2021 (Redynamisation des studios de la Victorine – Aménagement Colline du Château – Grand parc de la Plaine du Var – Rénovation thermique groupe scolaire Ray Gorbella).
 - o En 2019, une demande de subvention pour la rénovation thermique du groupe scolaire Ray Gorbella (217 200 €) a été déposée et sera votée en octobre 2019. Au-delà de ces projets déjà fléchés, d'autres pourront être identifiés après la négociation de la clause de revoyure à intervenir en juin 2020.
- Les cadres d'intervention permettant au fil de l'eau le dépôt de demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement, dans l'ensemble de ses domaines de compétence, conformément aux nouveaux cadres d'intervention votés le 20 octobre 2017. Une subvention de 100 000 € a été accordée en 2019 pour l'organisation de la Biennale des arts 2019 – L'Odyssée du cinéma, de même pour des événements récurrents tels que le Carnaval 2019 (100 000 €), le Festival du livre (30 000 €) ou le Nice Jazz Festival (75 000 €). Ces demandes seront reconduites en 2020 par les directions concernées.
- Le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) devrait, quant à lui, être sollicité à hauteur de 200 000 € pour un équipement de la Ville, notamment dans le domaine du sport.
- Le Plan concerté pluriannuel de valorisation du patrimoine viendra financer des opérations sur des édifices niçois et des œuvres d'art. La mise en œuvre de ce plan permet à la ville de compléter des financements mobilisés pour des projets de restauration, à hauteur de 150 000 € par an, sur une période de cinq ans, à compter de l'année 2017.
- Le dispositif Opération d'Intérêt Régional (OIR) a permis en 2019 l'accompagnement par la plateforme de l'Agence de développement économique de la Région, RISINGSUD de 2 projets de la ville de Nice : Maison Sport-Santé de la Ville de Nice et Redynamisation des Studios de la Victorine, respectivement dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Régional (OIR) Santé et *silver* économie, et Tourisme et Industries Créatives. Ces deux projets ont fait l'objet d'une présentation au Comité des Financeurs de juin 2019 et vont poursuivre en 2020 la recherche de financements public et privé.
- Les appels à projets, le cas échéant.



Département des Alpes-Maritimes : 2,6 millions d'euros

En 2019, la Ville de Nice a sollicité et obtenu des aides du Département dans les domaines des affaires culturelles et sociales. Les projets suivants ont par exemple été soutenus :

- Subvention en faveur des modes d'accueil du jeune enfant : 23 580 €
- Fonctionnement conservatoire : 620 000 €
- Travaux falaise Bon Voyage à la suite des intempéries de janvier 2014 : 173 363 €
- Festival du Livre : 30 000 €
- Opéra : 1 810 000 €

Mécénat et recherche de nouvelles recettes

La recherche de mécénat se poursuivra en 2020 (collectes propres, financement participatif), notamment les domaines de la culture, de l'Opéra, du sport, de la santé et de l'action sociale. Pour ce faire, la création d'un fonds de dotation à vocation culturelle de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice a été approuvé à la fois par le Conseil municipal du 17 juin 2019 et le Bureau métropolitain du 12 juillet 2019.

Contrat de Plan Etat-Région (« CPER »)

Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 arrive à échéance et des subventions au fil de l'eau pourraient encore être sollicitées dans les domaines de l'emploi, la jeunesse, la transition écologique et énergétique et le développement solidaire des territoires.

Il est à noter qu'une nouvelle génération de CPER doit intervenir dès 2021, s'articulant avec la nouvelle période de programmation des fonds européens (2021-2027). De plus, de nouvelles thématiques seront ouvertes en fonction des discussions avec les acteurs du territoire concernés (santé, tourisme, culture, sport, agriculture...), en lien direct avec les compétences communales.

3.3. La politique tarifaire

En 2020, la Ville de Nice maintiendra à l'identique sa politique tarifaire avantageuse afin de préserver le pouvoir d'achat des Niçoises et des Niçois.

Concomitamment à la livraison de la nouvelle cuisine centrale, le pouvoir d'achat des familles a d'ailleurs récemment été amélioré par la création d'un tarif à 0,80 € par repas en maternelle et à 1 € en élémentaire pour toutes les familles dont le coefficient CAF est inférieur ou égal à 350 €.

En matière de stationnement, la réforme du stationnement payant sur voirie à Nice a permis d'améliorer considérablement la rotation des véhicules qui a été multipliée par 2 en une année. Le nombre moyen de places disponibles est, lui, passé de 10 % à 26 %. Au 31 juillet



2019, le stationnement payant sur voirie concernait 10 500 places réparties sur 14 secteurs géographiques correspondant aux zones de stationnement résident (soit 2000 places supplémentaires par rapport à 2017).

Récemment, la municipalité a renforcé les mesures prises en faveur du commerce de proximité avec la création de tarifs horaires spécifiques le samedi et la gratuité pour le stationnement d'une heure afin de promouvoir les commerces de proximité et de favoriser le pouvoir d'achat des Niçois. Un nouveau dispositif de places partagées sur les aires de livraison a par ailleurs été mis à disposition des particuliers entre 12h00 et 20h00 permettant d'offrir près de 1 000 places de stationnement supplémentaires. Celles-ci restent toutefois réservées aux livraisons entre 4h00 et 12h00.

En 2020, ces mesures et les tarifs horaires seront maintenus.



3.4. La gestion active des emprunts

3.4.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2020

Le stock d'emprunts de la ville de Nice est estimé à 463,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020 contre 473,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019, soit une baisse du besoin de financement prévisionnel de 10,3 millions d'euros, conforme au contrat financier 2018-2020 signé avec l'Etat.

L'encours auprès des organismes bancaires :

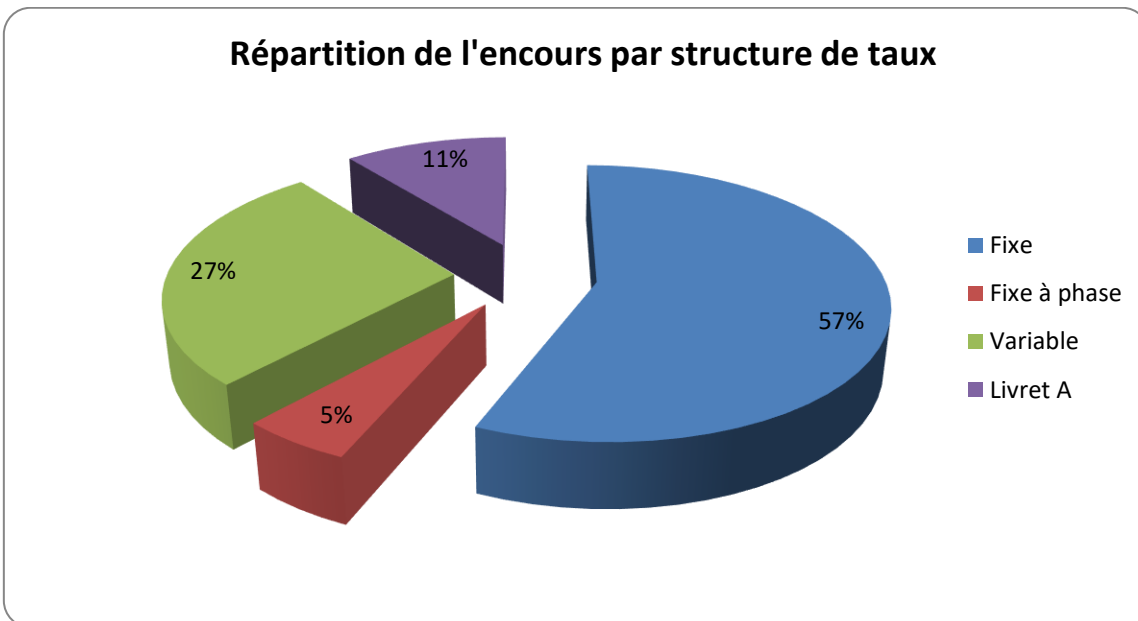
L'analyse de la structure du volume d'emprunts de la ville de Nice démontre :

- **Des prêteurs diversifiés**, puisque l'encours de la dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Volume d'emprunts par prêteur (en milliers d'euros)

Prêteur	CRD au 01/01/2020	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	147 020	40,51 %
CAISSE D'EPARGNE- CFF	57 949	15,97 %
GRUPE CREDIT AGRICOLE	40 144	11,06 %
SOCIETE GENERALE	24 296	6,69 %
CAISSE DES DEPOTS	21 450	5,91 %
RIVAGE INVESTMENT	18 204	5,02 %
CREDIT COOPERATIF	17 610	4,85 %
ARKEA	13 000	3,58 %
DEXIA CL	11 065	3,05 %
Autres prêteurs	12 202	3,36 %
Ensemble des prêteurs	362 940	100 %

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de bonne conduite. 62 % de son encours est à taux fixe et 38 % en taux variable, dont 72 % indexé sur Euribor et 28 % en Livret A.



Le stock d'emprunts est composé d'indexations classiques, toutes classées 1A selon la Charte de Bonne Conduite, soit le risque le plus faible. Elles sont en phase avec les recommandations contenues dans la circulaire du 25 Juin 2010, et avec le décret du 30 août 2014 encadrant le recours à l'emprunt des collectivités.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

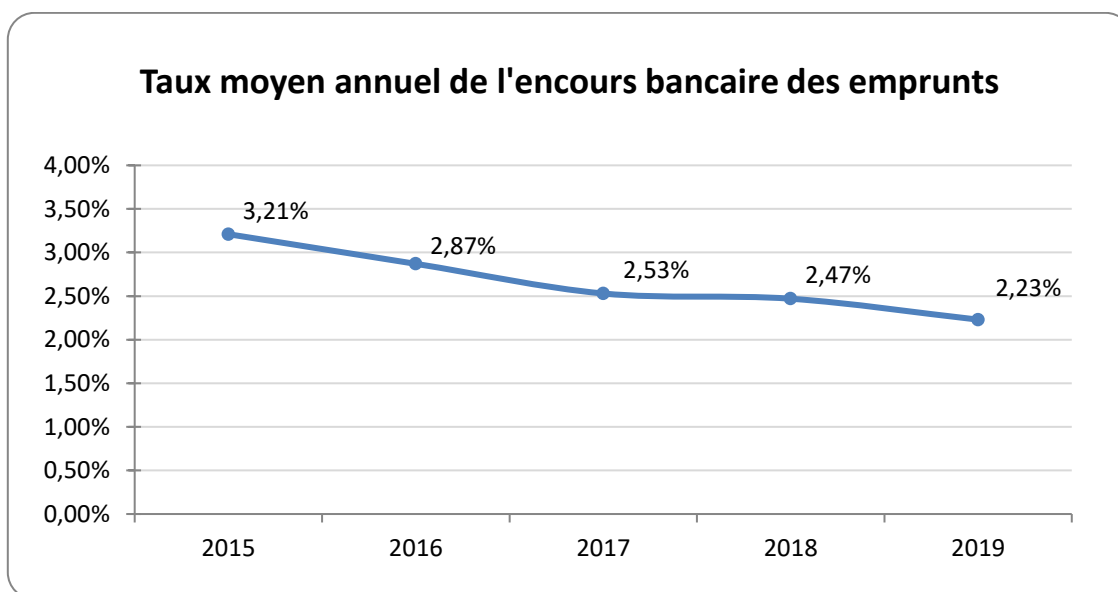


- **Un taux moyen en baisse**

Capital restant dû (CRD) En K€	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
362 940	2,23%	11 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	69

Le stock des emprunts est stable et présente un rythme d'extinction soutenu. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités oscillent autour de 13 ans, contre 11 ans et 9 mois pour la ville de Nice (source Finance Active).

Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 2,87 % en 2016, 2,53 % en 2017, 2,47 % en 2018 et 2,23 % en 2019 grâce à la continuité de la gestion rigoureuse de l'encours.

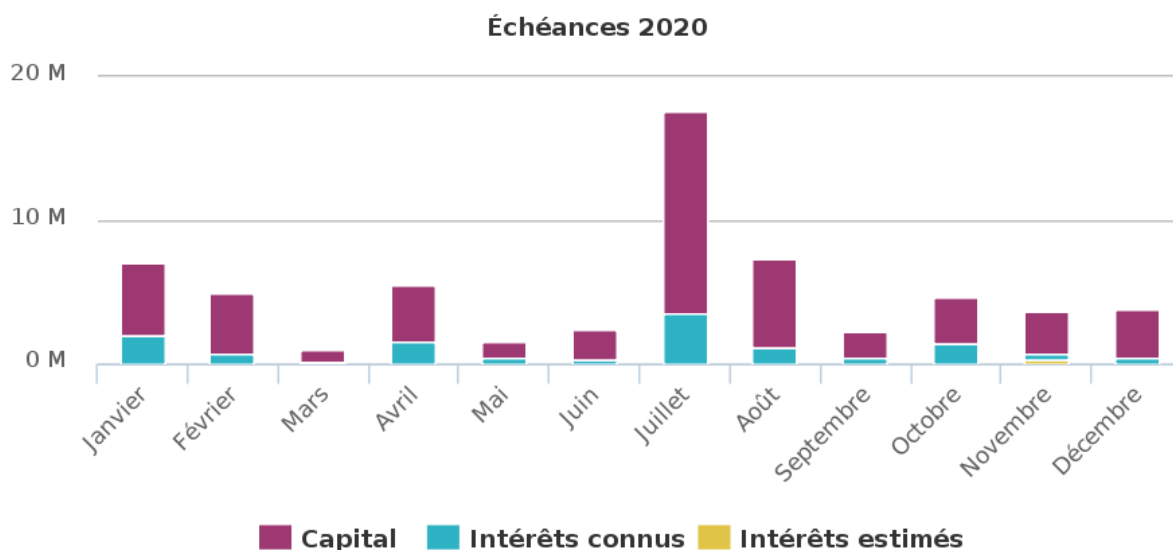


L'encours auprès du partenaire Allianz Riviera :

L'encours s'élève à 100,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020, contre 105,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019, en baisse de 4,7 millions d'euros.



3.4.2. La gestion de trésorerie sur 2020



© Finance Active

Le mois de juillet connaît un pic d'annuités, à hauteur de 17 millions d'euros. Afin de lisser les décaissements de trésorerie sur les années à venir, il sera poursuivi la possibilité de positionner les prochaines échéances d'emprunts sur les mois de mars, mai, juin et septembre. La ville de Nice a souscrit en juin 2019 une ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros à la Banque Postale. Une reconduction d'un montant de 30 millions d'euros est envisagée sur 2020 afin d'optimiser les frais financiers.

L'utilisation des possibilités de revolving à hauteur de 20 millions d'euros (opérations budgétaires neutres) sera exercée, permettant une économie de frais financiers par une gestion de trésorerie optimale.

3.4.2. Le besoin de financement

La baisse de l'encours des emprunts se poursuivra, avec une prévision de réduction de près de 23,6 millions d'euros à fin 2022.

Le programme prévisionnel annuel d'emprunts devrait s'établir en moyenne annuelle à 37,7 millions d'euros sur la période 2018 à 2022.

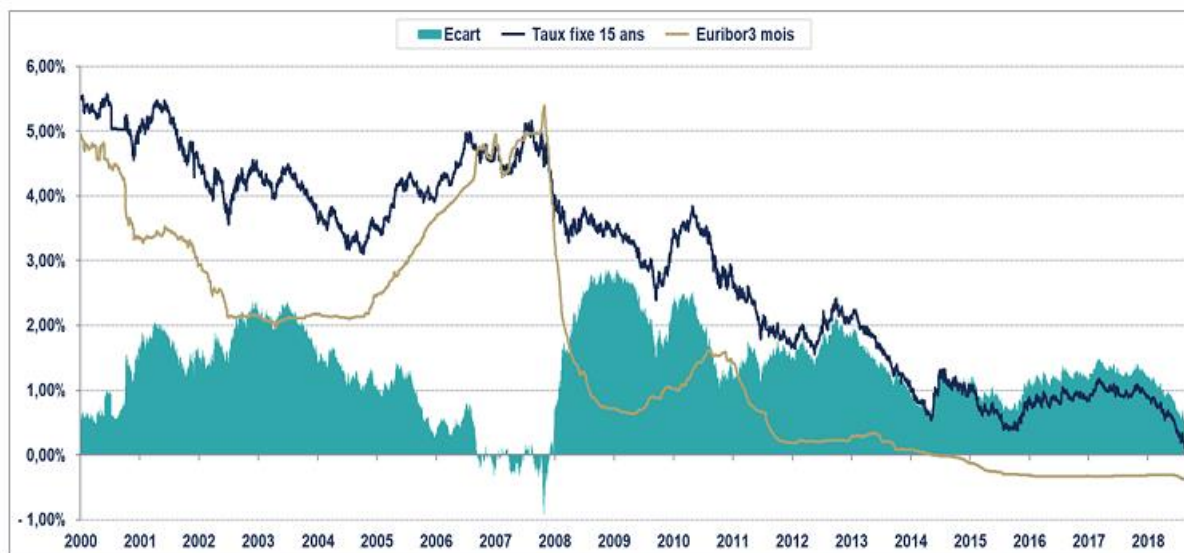
**Evolution de l'encours des emprunts**

<i>En millions d'euros</i>	2018	Estimé 2019	2020	2021	2022
Remboursement des emprunts	67,69	45,03	48,95	49,9	45,5
Mobilisation prévisionnelle annuelle de l'emprunt	32,36	34,7	35,65	45,2	40,8
Flux net annuel	-35,33	-10,3	-13,3	-4,7	-4,7
Flux net annuel cumulé à compter du 31/12/2018		-10,3	-23,6	-28,3	-33
Stock d'emprunts au 31/12	473,7	463,4	450,2	445,5	440,8

Pour financer ses dépenses d'équipement 2020, la ville de Nice envisage de recourir à l'emprunt à hauteur de 35,65 millions d'euros, sur une durée de 20 ans maximum.

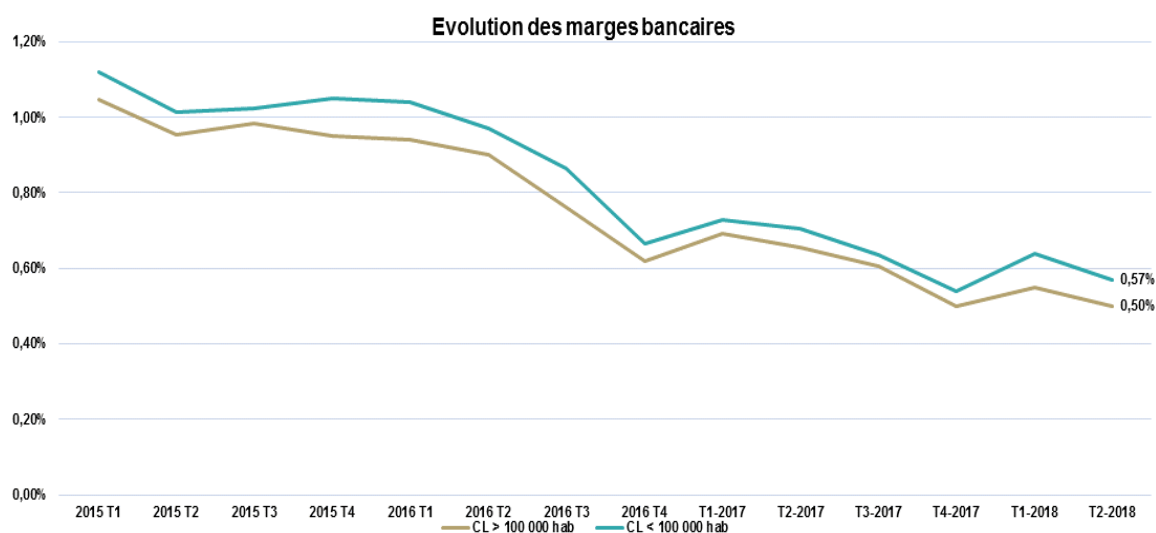
Les taux sur les marchés financiers restent toujours historiquement bas, et les analystes n'entrevoient pas de hausse significative sur 2020. Les taux d'emprunt d'Etat français à 10 ans sont passés en territoire négatif pour la première fois mi-juin 2019.

Les niveaux actuels et anticipés de l'inflation et de la croissance, qui déterminent les taux, ne permettent pas d'envisager une remontée de ces taux.





Les marges bancaires (emprunts de maturités supérieures ou égales à 15 ans) ont continué de baisser légèrement sur 2019 depuis le plus haut atteint en 2012 (plus de 3 %).

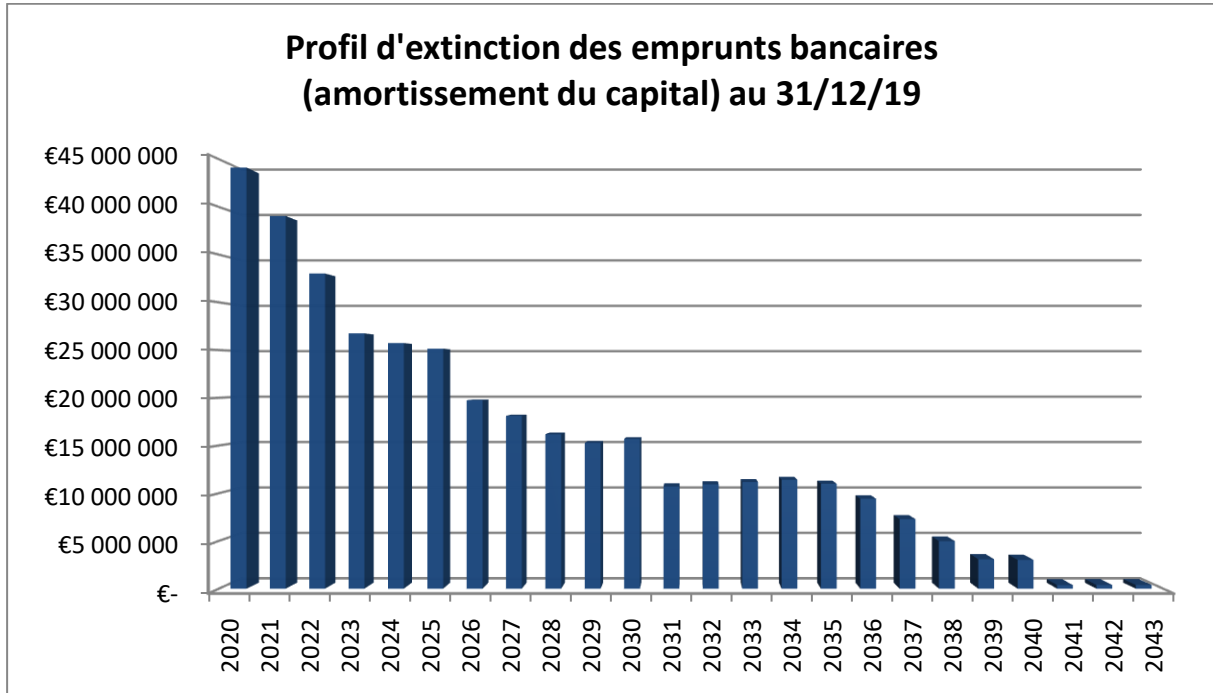


Compte tenu des informations de marchés exposées précédemment, la majorité de ce financement sera orientée en taux variable. La prépondérance de la part taux fixe dans l'encours de la ville de Nice justifie aussi cette orientation.

Le remboursement des emprunts s'établissant à 48,9 millions d'euros, le montant du désendettement net d'emprunt prévisionnel 2020 s'établirait à -13,3 millions d'euros.



Evolution de l'extinction de l'encours bancaire :



L'extinction de l'encours de la ville de Nice est rapide : la durée de vie moyenne des emprunts est de 6 ans et 7 mois, c'est-à-dire que compte tenu de l'amortissement actuel des emprunts de la ville de Nice, il faut 6 ans et 7 mois pour rembourser la moitié du capital restant dû des emprunts bancaires.



IV. Les grands équilibres financiers par budget

4.1. Le budget principal

En K€	Est. 2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	538 450	531 740	536 387	541 205
Charges de gestion (B)	495 835	499 788	499 879	500 155
Résultat de gestion (A - B)	42 615	31 953	36 508	41 050
<i>En % des produits de gestion</i>	8%	6%	7%	8%
+/- Résultat financier	8 308	-11 937	-11 608	-11 150
+/- Résultat exceptionnel	-1 300	-2 416	-2 300	-2 300
+/- Provisions, cessions	27 996	55 948	34 700	29 700
= Capacité d'autofinancement brute	77 619	73 548	57 300	57 300
<i>En % des produits de gestion</i>	14%	14%	11%	11%
- Annuité en capital de la dette	-45 025	-48 949	-45 235	-40 860
= Capacité d'autofinancement nette	32 594	24 599	12 065	16 440
Stock des emprunts au 31/12	463 454	450 155	445 455	440 755

Le budget principal dégage une épargne permettant de respecter la trajectoire d'amélioration du besoin de financement sur la période triennale 2018-2020, c'est-à-dire une diminution de l'encours d'emprunt de l'ordre de 59 millions d'euros. A partir de 2021, il est prévu une stabilisation.

Les ressources propres de la Ville (FCTVA, subventions, autres immobilisations financières), ainsi que la politique d'optimisation du patrimoine, permettent de financer un volume de dépenses d'équipement moyen de 85 millions d'euros par an sur la période.



4.2. Le budget annexe de la régie autonome pour l'exploitation des palais Acropolis et Nikaïa

En K€	Est. 2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	17 500	17 247	17 420	17 594
Charges de gestion (B)	16 386	16 198	16 387	16 578
Résultat de gestion (A - B)	1 114	1 049	1 032	1 015
<i>En % des produits de gestion</i>	6%	6%	6%	6%
+/- Résultat financier	0	-10	-10	-10
+/- Résultat exceptionnel	-5	0	0	0
+/- Provisions, cessions et IS	0	-350	-227	-262
= Capacité d'autofinancement brute	1 109	689	795	743
<i>En % des produits de gestion</i>	6%	4%	5%	4%
- Annuité en capital de la dette	0	0	0	0
= Capacité d'autofinancement nette	1 109	689	795	743
Stock des emprunts au 31/12	0	0	0	0

La programmation 2019 a été exceptionnelle, avec une nette progression du nombre de manifestations et de congrès de + 20 %.

Le Palais Acropolis a accueilli 134 manifestations en 2019. 39 congrès et conventions s'y sont déroulés. Pour l'année 2020, 74 manifestations sont d'ores et déjà confirmées.

Avec plus de 40 jours d'exploitation en 2019, la programmation, cœur de l'activité du Palais Nikaïa, se veut riche et diverse, à la hauteur des attentes et du prestige de la Ville de Nice. Une vingtaine de dates sont déjà confirmées ou en option pour 2020.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Renforcer la synergie naturelle entre les Palais Acropolis et Nikaïa pour la commercialisation des spectacles et concerts ;
- Concrétiser la volonté politique d'accueillir de grands événements à Nice ;
- Offrir aux habitants des équipements modernes et polyvalents, capables de proposer le meilleur des spectacles.

Enfin, après le lancement au printemps 2019 de l'appel à projets pour l'exploitation de la salle 700 auprès des associations locales, l'association PANDA EVENTS a été désignée.

A compter d'octobre 2019, elle sera chargée d'organiser, en exploitation autonome, des événements sur 25 dates au minimum. Cela permettra d'élargir l'offre culturelle de la Ville de Nice en proposant de nouvelles soirées (humour, concerts type musiques actuelles, etc.) répondant à la demande du public niçois et azuréen.

**4.3. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra**

En K€	Est. 2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	19 682	20 412	20 451	20 478
Charges de gestion (B)	20 556	20 493	20 526	20 553
Résultat de gestion (A - B)	-874	-81	-75	-75
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>-4%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
+/- Résultat financier		-5	-5	-5
+/- Résultat exceptionnel	200	246	240	240
+/- Provisions, cessions				
= Capacité d'autofinancement brute	-674	160	160	160
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>-3%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>
- Annuité en capital de la dette				
= Capacité d'autofinancement nette	-674	160	160	160

Stock des emprunts au 31/12	0	0	0	0
-----------------------------	---	---	---	---

En 2020, l'opéra présentera la première représentation d'un vaste projet de coproduction avec les établissements lyriques de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont été exceptionnellement associés (Nice, Avignon, Marseille et Toulon), via la régie culturelle régionale. Cette coproduction « La Dame de Pique » permettra de mettre en synergie des moyens dans le but d'un rayonnement maximum.

La diversité de la programmation 2019-2020, tant au niveau lyrique, chorégraphique, que symphonique, a pour but de satisfaire le plus grand nombre. Les familles et les enfants pourront également continuer à se familiariser avec cet art, à travers les concerts du dimanche matin et les « premiers pas en musique ».

Le Ballet Nice Méditerranée présentera des spectacles d'une palette allant du classique au contemporain, tout en laissant une part importante à la création.

Une programmation « hors les murs » permettra aussi d'être au plus près de Niçois et des Niçoises en développant des actions dans les différents quartiers de la Ville.



4.4. Le budget annexe de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice

En K€	Est. 2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)		1 441	4 565	4 626
Charges de gestion (B)		1 436	4 355	4 416
Résultat de gestion (A - B)		5	210	210
<i>En % des produits de gestion</i>		0%	5%	5%
+/- Résultat financier		0	0	0
+/- Résultat exceptionnel		-5	-10	-10
+/- Provisions, cessions		0	0	0
= Capacité d'autofinancement brute		0	200	200
<i>En % des produits de gestion</i>		0%	4%	4%
- Annuité en capital de la dette		0	0	0
= Capacité d'autofinancement nette		0	200	200
Stock des emprunts au 31/12		0	0	0

Arrivant au terme de la délégation, la Ville de Nice a souhaité la reprise en régie de la mission du service public de la fourrière. Au 1^{er} septembre 2020, la Ville de Nice assurera donc la gestion du service de la fourrière en régie, en s'appuyant sur un prestataire pour assurer la mission d'enlèvement.

Le budget annexe, tant en fonctionnement qu'en investissement, est présenté à compter de cette date. Les principaux enjeux sont les suivants :

- Pérenniser et augmenter les emprises foncières nécessaires pour l'activité de fourrière, et permettre à la ville de les maîtriser ;
- Améliorer la qualité de service, en termes de réactivité et de disponibilité la nuit et le week-end ;
- Fiabiliser les enlèvements en amont des manifestations événementielles.

Dans un premier temps, la ville conservera la location des différents sites actuels (MIN, Sainte Marguerite et route de Laghet sur la commune de La Trinité), et donc le potentiel d'activité à 965 places sur 13 400 m². Cependant, l'objectif prioritaire à atteindre dans les prochaines années pour garantir la pérennité et l'optimisation de ce service reste l'acquisition et l'aménagement de sites en biens propres.

A l'équivalence, il conviendra donc de rechercher également à l'Ouest de la ville un nouveau site de stockage pour la fourrière.